

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Plan d'aménagement local



PROGRAMME D'EQUIPEMENT

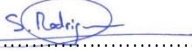
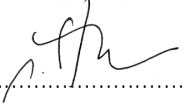
<p>Auteur du programme GVH SA</p> <p>Sébastien Rodriguez : </p> <p>Archam et Partenaires SA Stéphanie Skartsounis </p> <p>Fribourg, le 22.03.2024</p>	<p>Acceptation sur le principe</p> <p>Au nom du Conseil communal Le/La président/e Le/La secrétaire</p> <p>Val-de-Ruz, le</p>
<p>Approbation</p> <p>Le/La Conseiller/ère d'État chef/fe du Département du développement territorial et de l'environnement</p> <p>Neuchâtel, le</p>	<p>Adoption</p> <p>par arrêté de ce jour Au nom du Conseil général Le/La président/e Le/La secrétaire</p> <p>Val-de-Ruz, le.....</p>

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. QUALIFICATION ET DEGRE D'EQUIPEMENT	5
2.1. Développement des secteurs voués à l'habitation	6
2.2. Développement des secteurs voués aux activités	8
3. RELATION AVEC LES AUTRES PLAN GENERAUX.....	9
3.1. PGEE – Plan général d'évacuation des eaux	9
3.2. PGA – Plan général d'alimentation en eau potable	11
3.3. Routes et dessertes, frais d'entretien des infrastructures routières	11
4. DELAIS D'EQUIPEMENT	12
5. ESTIMATION DES COUTS DE L'EQUIPEMENT	13
5.1. Coûts relatifs au développement des secteurs pour l'habitation.....	13
5.2. Coûts relatifs au développement des secteurs d'activités	14
5.3. Coûts relatifs aux mesures de mobilité douce	15
5.4. Coûts globaux.....	15
6. CONCLUSION.....	16
7. ANNEXES	16

GVH La Chaux-de-Fonds
Rue de la promenade 12
2300 La Chaux-de-Fonds
chaux-de-fond@gvh.ch

Personne de contact
Houlmann Gaëtan
032 421 96 73
mail.g.houlmann@gvh-bp.ch

1. INTRODUCTION

Le programme d'équipement porte sur l'équipement technique public. Il est l'instrument de coordination entre le développement envisagé de l'urbanisation, l'obligation qu'a la commune d'équiper et sa planification financière. Il vaut pour plan directeur et engage donc les autorités.

Le programme d'équipement est un instrument de base fournissant les données nécessaires à une **planification financière** des communes. Il planifie également les **délais** dans lesquels les zones à bâtir (définies dans l'aperçu de l'équipement) seront équipées.

Comme l'explique le guide cantonal « l'équipement tout un programme », les autorités communales affectent à la zone d'urbanisation des surfaces parfois importantes et peuvent potentiellement oublier qu'elles doivent les équiper et qu'elles devront en supporter partiellement les coûts.

Il s'agit également d'éviter qu'un développement trop important mette une commune dans l'incapacité de réaliser les équipements correspondants (routes, eau, énergie, assainissement), dans le délai imposé par la loi. Le programme d'équipement est l'instrument qui permet aux communes de maîtriser les relations de l'extension de leur zone à bâtir et les charges financières que cela implique.

Le programme d'équipement est une estimation sommaire à +/- 30% qui peut varier selon les options de constructions et d'aménagement qui seront retenues. Les montants ne peuvent en aucun cas être utilisés pour une demande de crédit.

Les lois cantonales et fédérales LCAT et OAT fixent les principales exigences en matière d'équipement des zones à bâtir.

LCAT

Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (701.0)

Art. 112 ¹Le programme d'équipement constitue l'aperçu de l'état de l'équipement au sens du droit fédéral.

²Il est adopté par le Conseil Général et a valeur de plan directeur.

³Il fixe les délais de réalisation de l'équipement et contient une évaluation des coûts de l'équipement.

⁴Pour le surplus, le programme d'équipement est établi selon les directives cantonales.

Frais d'équipement

Art. 113 ¹Les communes et les propriétaires participent aux frais d'équipement de la zone d'urbanisation.

a) Principe

b) Contribution et taxes d'équipement

Art. 114 ¹La participation des propriétaires consiste soit en une contribution aux frais d'équipement, soit en une taxe d'équipement.

²Dans les secteurs partiellement équipés, la commune peut combiner les deux modes de perception.

³Le Conseil général fixe dans un règlement :

a) Les taux de la contribution aux frais d'équipement mis à charge des propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis ;

b) Les montants de la taxe d'équipement

Prélèvement et niveau des contributions

Art. 115 ¹Les contributions doivent être prélevées dans les secteurs non équipés. Elles peuvent l'être dans les secteurs partiellement équipés.

²L'ensemble des contributions des propriétaires est fixé ainsi

a) Pour l'équipement de base, il ne peut dépasser 50% du coût total des travaux, non compris les équipements privés ;

b) Pour l'équipement de détail, il varie entre 50 et 80% de ce coût

³La contribution est exigible à la fin des travaux. La commune peut demander des avances en proportion des travaux entrepris ou dans des cas particuliers, différer la perception de la contribution.

a) Principe

OAT

Ordonnance sur l'aménagement du territoire (700.1)

Art. 32

³Lorsque les zones à bâtir ne sont pas équipées par les collectivités publiques dans le délai prévu pour le programme d'équipement, l'autorité cantonale examine s'il y a lieu d'adapter les plans d'affectation.

2. QUALIFICATION ET DEGRE D'EQUIPEMENT

Qualification de l'équipement

Afin de déterminer le degré d'équipement des secteurs, la propriété de l'équipement doit être spécifiée et définie clairement.

Les articles 110 al. 1 et 2 LCAT et l'article 111 al. 1 LCAT fixent les définitions pour l'équipement public et pour l'équipement privé.

L'équipement public regroupe l'équipement de base et l'équipement de détail, ces installations servent à la collectivité.

LCAT **Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (701.0)**

Art. 110 ¹L'équipement de base est constitué par les routes principales, et collectrices et les chemins pour piétons, les collecteurs principaux d'eaux usées, les réseaux publics principaux de distribution d'eau d'énergie.

²L'équipement de détail est constitué par les routes de desserte et les chemins pour piétons, les collecteurs secondaires d'eaux usées, les réseaux publics secondaires et de distribution d'énergie.

Art. 111 ¹Les équipements privés, tels qu'accès, chemins, collecteurs d'égouts, conduites de distribution d'eau et d'énergie sont construits et entretenus par leurs propriétaires et à leurs frais.

Toutes les installations d'équipement ne remplissent pas le même but. Certaines servent à la collectivité ; elles répondent alors à un intérêt public.

Elles sont qualifiées d'équipement de base ou de détail. Elles sont construites, en principe, par la commune et les propriétaires participent à leur financement. Les installations de base remplissent une fonction de concentration car elles servent de point de rattachement entre plusieurs infrastructures publiques (cf. art. 110 al.1 LCAT). Les installations de détail assurent une fonction de desserte en reliant les infrastructures privées à celles publiques (art. 110 al. 2 LCAT).

D'autres installations, en revanche, ne sont utilisées que par quelques personnes ; elles font partie de l'équipement privé. Ainsi, les voies et conduites qui relient un bien-fonds privé à une infrastructure publique constituent l'équipement privé. Elles sont construites et financées exclusivement par les propriétaires privés (art. 111 LCAT).

Degré d'équipement

Le degré de l'équipement d'une zone peut être établi sur la définition faite dans la LCAT et est résumé de la manière suivante :

Degré d'équipement	Définition
Parcelles équipées	➤ Secteur immédiatement constructible car il possède tous les éléments de l'équipement technique.
Parcelles partiellement équipées	➤ Secteur qui ne dispose que de certaines installations d'équipement. Des travaux d'équipement pour la réalisation d'infrastructures manquantes sont nécessaires.
Parcelles non équipées	➤ Secteur qui ne comprend aucune infrastructure de l'équipement technique ; il n'est pas encore construit.

2.1. Développement des secteurs voués à l'habitation

Qualification de l'équipement

Dans le chapitre "2. Qualification et degré d'équipement", il est souligné que l'équipement dépend directement de sa fonction, qu'il relève du domaine public ou privé. Selon le guide de l'équipement, "Toutes les installations d'équipement ne remplissent pas le même but. Certaines servent à la collectivité ; elles répondent alors à un intérêt public." Dans cette perspective, la Commune a décidé de concentrer ses investissements sur les secteurs prioritaires à développer.

Ainsi, seules les parcelles d'une superficie supérieure à 3'000 m² ont été prises en compte dans l'étude. Il a été convenu que les parcelles non construites d'une superficie inférieure à 3'000 m² nécessitent majoritairement de l'équipement privé.

A terme, les surfaces libres supérieures à 3'000 m² devront être morcelées pour accueillir plusieurs parcelles. Par conséquent, il sera nécessaire de créer une desserte pour chacune des parcelles, des collecteurs d'évacuation des eaux ainsi que des réseaux publics pour équiper toutes les parcelles comprises à l'intérieur de la surface considérée. Ces infrastructures seront considérées comme de l'équipement de détail.

Le Règlement communal fixe les pourcentages pour les diverses taxes et émoluments communaux. Pour rappel, l'implication financière de la commune est de 20% pour l'équipement de détail et de 50% pour l'équipement de base. Le reste de l'investissement est à la charge des propriétaires fonciers.

Degré d'équipement

Les secteurs étudiés sont issus de la révision du PAL et sont explicités dans le rapport 47OAT. L'Annexe 1 montre la localisation des secteurs discutés.

Le Tableau 1 donne les degrés d'équipement :

Localité	N°		Nom ou parcelle	Surface	Degré d'équipement
Les Geneveys-sur-Coffrane	1	a	La Rinche	13'873	Non équipé
	1	b	Les Prélets	7'408	Partiellement équipé
	1	c	Verger Capitan	4'557	Non équipé
	1	d	Combaresson	10'284	Non équipée
Fontaines	4		A Tevu	18'317	Partiellement équipé
Fontainemelon	6a		Les Coeudriers	14'336	Partiellement équipé
Chéizard Saint-Martin	8	a	Les Oeuches	20'150	Non équipé
	8	b	Saint-Martin	4'095	Partiellement équipé
	8	c	Sous la Ville	4'216	Non équipé
	8	d	Derrière l'Eglise	14'347	Non équipé
	8	e	Fin du Blu	7'343	Non équipée
	8	f	Les Berchins	5'298	Partiellement équipée
Dombresson	9	a	Sur Vuaran	4'880	Partiellement équipé
	9	b	Les Quarres	8'101	Non équipé
	9	c	Vergers Montmollin	9'224	Partiellement équipé
	9	d	La Boverie	4'813	Non équipé
	9	e	La Champey	9'995	Non équipé
	9	f	Les Empétières	7'548	Non équipé
Le Pâquier	11		La Combette	4'930	Partiellement équipé
Savagnier	12	a	Les Bandes	6'724	Non équipé
	12	b	Grand Savagnier	14'975	Partiellement équipé
	12	c	Verger Gaberel	5'675	Partiellement équipé
	12	d	Derrière la Ville	4'089	Non équipé
Vilars	13	a	Verger Gerdie	8'099	Non équipé
	13	b	Fin de Chavornod	6'975	Non équipé

Tableau 1 : Degré d'équipement des différents secteurs

Il est également à noter que le secteur de Cernier : Entre les Monts (BF°3185) n'est pas inclus dans les différents secteurs. Pour cause, un Plan de Quartier a été réalisé comprenant un plan d'alignement complet.

L'Annexe 2 donne le détail de tous les secteurs de développement de la zone à bâtir.

Secteurs nécessitant un plan d'alignement

Pour rappel, un plan d'alignement est nécessaire pour la construction d'une nouvelle voie de communication communale ainsi que pour l'agrandissement et le déplacement d'une voie existante communale. A contrario, le plan d'alignement n'est pas nécessaire pour la création d'un accès privé. Tous les secteurs libres de construction de plus de 2'000 m² ont nécessité une analyse d'accès (Annexe 4) et les bien-fonds nécessitant un plan d'alignement sont retranscrits dans les Tableaux 2 et 3.

Secteurs ou BF nécessitant un plan d'alignement (Tableau 2)

Localité	N° secteur et/ou BF	Remarques
Les Geneveys-sur-Coffrane	1d / 361,1433, 1434	Elargissement de l'accès existant sur le BF n°1433
Chézard Saint-Martin	8a / 2009, 2545, 2896, 2897	Plusieurs variantes d'accès possible nécessitant un plan d'alignement
	8b / 2159	-
	8d / 2751, 2763	Le plan d'alignement sera établi à la suite du PAL et la gestion des SDA sera réglée avant le permis de construire. La gestion des SDA doit en principe être réalisée en même temps que le plan d'alignement.
	8f / 3581	Elargissement de l'accès existant sur le BF 3581
	2558	Plusieurs variantes d'accès possible nécessitant un plan d'alignement
Dombresson	9d / 2102	Plusieurs variantes d'accès possible nécessitant un plan d'alignement
Villiers	471	Plusieurs variantes d'accès possible nécessitant un plan d'alignement
	576 / 614	Accès inexistant nécessitant une étude approfondie
Le Pâquier	11 / 299, 451	-
Fenin/Vilars/Saules	1350 / 1513	*
	1053 / 1054	*
Savagnier / Chaumont	979	*
	2575 / 2576	*
	2665	*
	3626	*

Tableau 2: Plan d'alignement nécessaire

*Les accès qui ont une largeur ne permettant pas le croisement entre deux véhicules et qui demanderaient des mesures importantes se situent dans des zones très peu denses où il n'est pas prévu d'augmenter la densité. La mise aux normes de ces accès semble donc disproportionnée au vu du nombre d'habitants attendus.

Secteurs ou BF ne nécessitant pas de plan d'alignement (Tableau 3)

Localité	N° secteur et/ou BF	Remarques
Les Geneveys-sur-Coffrane	1a / 1232,1528	-
	1b / 2227	Mesures facultatives pouvant engendrées un plan d'alignement
	1c / 1640	-
Coffrane	1238	-
	1826	-
	1858	-
Fontaines	4 / 1904, 1953, 2456	-
	1533	-
	2220	Des plans d'alignements peuvent être à prévoir en relation avec l'étude sur la ZI de Fontaines
	2328	
	2433	
Fontainemelon	6a / 1372, 1373, 1034	-
Cernier	2996	-
	2509	-
	3185	-
Chézard Saint-Martin	8c / 3108	-
	8e / 2442	-
Dombresson	9a / 1230, 1891	-
	9b / 1562	-
	9c / 1635, 2628	-
	9e / 1752, 3060	-
	9f / 2760	-
	1517	-
	1980	-
Villiers	875 / 876	-
	699	-
Savagnier	12a / 2237, 2454, 2421, 2043, 3211	-
	12b / 1880, 2583, 3266	-
	12c / 2224, 3397	-
	12d / 2981, 3693	-
	12e / 1239, 1967	-
Vilars	13a / 1873	-
	13b / 1733	-
	1881	-
Les Hauts-Geneveys	829	-
	1658	-
	1828	-
Montmollin	378	-
	409	-
	547	-
	977	-
Malvilliers	3020 / 3021	-
La Jonchère	2184	-

Tableau 3: Plan d'alignement non nécessaire

2.2. Développement des secteurs voués aux activités

Pour les secteurs voués aux activités, deux cas se présentent, soit la densification de sites existants, soit l'extension de la zone à bâtir.

Pour le premier cas, il ne s'agit pas de surfaces non construites. Mais les surfaces discutées ont été retenues car elles ont un fort potentiel de densification. Ces secteurs à densifier ne sont pas traités dans le programme d'équipement car ils sont déjà construits et par ce fait totalement équipé. Les éventuels travaux d'équipement seront uniquement de l'équipement privé donc à la charge du propriétaire foncier.

En ce qui concerne les extensions de la zone à bâtir, l'étude sur les zones d'activités¹ a identifiés 3 sites pertinents :

- Dombresson – La Loie I
- Dombresson – La Loie II
- Les Geneveys-sur-Coffrane – Fontenailles

Ces secteurs sont décrits dans les fiches techniques en Annexe 2. Le degré d'équipement est retranscrit dans le tableau ci-dessous.

N°		Localité	Nom ou parcelle	Surface	Degré d'équipement
-	-	Dombresson	La Loie I et II	22'300	Partiellement équipée
-	-	Les Geneveys-sur-Coffrane	Fontenailles	1'866	Equipée

Tableau 4 : Récapitulatif des degrés d'équipement pour la zone d'activité

¹ Addenda au plan directeur régional – Stratégie des zones d'activités économiques

3. RELATION AVEC LES AUTRES PLANS GENERAUX

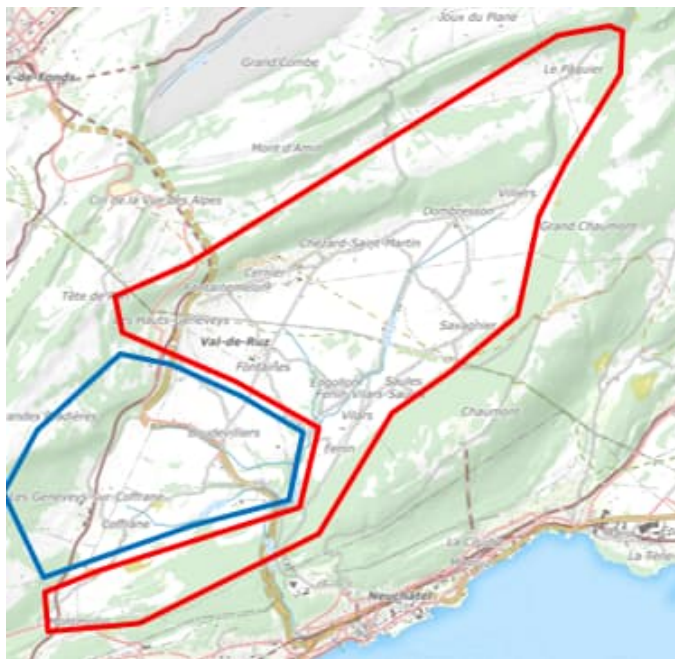
Afin de compléter la vision des coûts à charge de la commune, les frais de renouvellement des équipements issus d'autres planifications (PGEE, PGA, ...) doivent aussi être intégrés à la planification financière générale de la commune.

D'une manière générale, les mesures PGEE et PGA sont autofinancées et les coûts résultants sont indépendants du programme d'équipement sauf s'ils sont induits par l'équipement d'un nouveau secteur (par exemple : le changement du diamètre d'un collecteur).

A noter que les coûts de renouvellement et d'entretien sont mis en relation avec le programme d'équipement, mais que les planifications ne sont pas mises à jour dans ce cadre.

3.1. PGEE – Plan général d'évacuation des eaux

La commune de Val-de-Ruz ne possède pas encore de PGEE pour l'entier de sa superficie communale. En effet, le PGEE Seyon amont (en rouge) a été réalisé en 2018 et traite de l'évacuation des eaux des localités de Fontainemelon, les Hauts-Genèveys, Cernier, Chézard-St-Martin, Dombresson, Savagnier, Fenin, Vilars, Saules, Fontaines, Engollon, Le Pâquier et Montmollin.



PGEE Seyon amont, 2018

PGEE de Boudevilliers, 2003

PGEE de Coffrane, 2007

PGEE des Genèveys-sur-Coffrane,
2005

Figure 1 : Localisation des PGEE de la commune

Le reste des localités de la commune fusionnée, à savoir Les Genèveys-sur-Coffrane, Coffrane et Boudevilliers, possède des PGEE anciens qui ne sont probablement plus d'actualité et qui font l'objet d'une nouvelle étude dans le cadre du PGEE Seyon aval (en bleu). Il est de ce fait difficile de tirer des conclusions pour ces différentes localités. Selon la connaissance du réseau actuel, le système unitaire en vigueur est à saturation et de lourdes mesures seront à prendre dans le cadre du PGEE. Pour ce secteur, aucun montant ne figure dans le programme d'équipement car ils seront calculés dans le cadre du PGEE Seyon aval. Une fois cette étude validée, les montants seront reportés dans le plan d'équipement, qui reste, d'une manière générale, indépendant du PAL.

PGEE Seyon Amont

Concernant le PGEE Seyon amont (Est), une synthèse est nécessaire pour connaître les différents enjeux et les mesures prises pour les nouveaux développements dans cette planification. Cela aura pour objectif de vérifier la capacité du réseau existant à recevoir les eaux évacuées provenant des nouveaux secteurs de développement prévus dans le cadre du PAL.

Etat existant et futur

Globalement, les principales constatations du concept d'évacuation des eaux PGEE sont les suivantes :

- Certains ouvrages spéciaux présentent un fonctionnement inadapté (redirection d'eaux claires ou mixtes déversées dans le réseau mixte) ;
- L'axe principal acheminant les eaux à la STEP présente des restrictions de débits inadaptées et conduisant à de très importants déversements (près de 1'000 heures par an pour le BDIV) ;
- Il n'y a pas de distinction suffisante entre la fonction « transport » et la fonction « récolte locale des eaux » du réseau ;
- La capacité de certains tronçons du collecteur principal est sous-utilisée ;
- L'incidence des milieux récepteurs est globalement importante, toutefois une partie du bassin versant ne pose pas de problème et ne nécessite pas de réflexions de concept approfondies. Cette réflexion se concentre donc sur la couronne Nord du Val-de-Ruz.

Calculs hydrauliques - Etat futur

Les hypothèses de base retenues pour les calculs hydrauliques sont les suivantes :

- La modélisation hydraulique du concept final porte uniquement sur la modification de coefficient de ruissellement et l'activation des systèmes séparatif dormant dans les bassins versants fonctionnant actuellement en unitaire. Le réseau n'est pas modifié ;
- Les nouveaux développements et les densifications sont intégrés comme des bassins versants en séparatif ayant une forte limitation du débit de restitution ;
- L'évolution de la population est considérée par une augmentation de +15.9% d'ici à 2030. Les nouveaux habitants sont répartis sur les zones de nouveaux développements et de densification.

Le PGEE prévoit une extension de surface de bassin versant de 28 ha pour l'état futur, les nouveaux développements prévus dans le PAL ont une superficie de 27 ha.

Synthèse en lien avec le programme équipement

Aux vues des mesures prévues et du constat fait dans le cadre du PGEE Seyon amont, les développements futurs du PAL permettent l'évacuation des eaux de ces secteurs. Il faut toutefois préciser que les mesures prévues dans le PGEE doivent être faites indépendamment du programme d'équipement et permettent de limiter les surcharges dans le réseau.

Le PGEE précise que des restrictions devront être mises en place pour les secteurs nouvellement équipés. En particulier, une limitation sur les débits de restitution est fixée avec un maximum de 30 l/s ha. Cela implique de l'infiltration ou des mesures de rétention.

Aux vues des circonstances actuelles et de l'état des canalisations dans la localité de Savagnier, une attention particulière sera donnée à l'évacuation des eaux durant le développement des plans de quartier des secteurs traités dans la localité. La limitation des débits de restitution ainsi que des mesures de rétention seront d'autant plus importantes durant l'élaboration des plans de quartier.

La mise en séparatif des biens fonds sera obligatoire pour les nouveaux développements et le programme d'équipement estimera les coûts jusqu'au collecteur le plus proche sans forcément prévoir des travaux jusqu'à l'exutoire (mesure devant être prise au sens large dans le PGEE).

En synthèse, le PGEE Seyon amont mis en relation avec le programme d'équipement permet de définir pour les secteurs à équiper :

- qu'aucune nouvelle surcharge du réseau n'est à prévoir ;
- qu'une limitation de débit de restitution (30l/s ha) doit être mise en place ;
- que les secteurs à équiper devront être mis en séparatif.

3.2. PGA – Plan général d'alimentation en eau potable

Le programme d'équipement tient compte des possibilités de bouclage du réseau d'eau potable dans la zone à bâtir. Aucune mesure majeure n'est liée au développement de la zone à bâtir.

Dans ce présent document, les coûts de renouvellement et d'entretien sont mis en relation avec le programme d'équipement afin d'évaluer si le financement est acceptable pour la commune. Il se peut que certains travaux soient déjà réalisés, une mise à jour des interventions est nécessaire.

3.3. Routes et dessertes, frais d'entretien des infrastructures routières

Le programme d'équipement n'intègre pas les frais d'entretien pour les infrastructures routières de la Commune.

Les futurs secteurs à assainir seront à intégrer dans la planification générale de financement de la commune. Ces réfections seront à réfléchir selon les opportunités et les synergies en relation avec le plan d'équipement et les autres plan directeurs (PGEE, PGA, etc) ainsi que selon les travaux de tiers (électricité, thermoréseau, etc.)

Le programme d'équipement tient toutefois compte des accès pour les surfaces libres de la zone à bâtir à l'intérieur des secteurs considérés et si nécessaire pour les connecter au réseau existant. L'accessibilité sur et en-dehors des secteurs a été vérifiée dans l'Annexe 4. Il donne également les mesures générales à prévoir pour rendre accessible toutes les parcelles.

4. DELAIS D'EQUIPEMENT

Les délais d'équipement définissent les priorités à donner au développement de la zone à bâtir vouée aux habitations et à la zone d'activité.

Les différents critères utilisés pour définir les priorités d'équipement sont détaillés dans le rapport 47 OAT, les résultats de cette analyse sont reportés dans ce présent rapport. Les secteurs y sont classés à l'aide d'un système de point. Les notes les plus basses correspondant aux délais d'équipement le plus court.

Les différents paliers d'équipement sont les suivants :

- Priorité 1 : 0 à 5 ans
- Priorité 2 : 5 à 10 ans
- Priorité 3 : 10 à 15 ans

L'annexe 1 montre la localisation des secteurs et leur priorisation.

Localité	N° secteur	Surface [ha]	Délais
Les Geneveys-sur-Coffrane	1a	1.38	5 ans
Fontaines	4	1.37	5 ans
Fontainemelon	6a	1.62	5 ans
Chézard-Saint-Martin	8c	0.42	5 ans
	8e	0.73	5 ans
Dombresson	9c	0.96	5 ans
	9e	1.00	5 ans
Savagnier	12b	1.30	5 ans
	12c	0.45	5 ans
Vilars	13a	0.81	5 ans

Tableau 5 : Délais d'équipement inférieurs à 5 ans

Localité	N° secteur	Surface [ha]	Délais
Les Geneveys-sur-Coffrane	1b	0.67	5-10 ans
	1c	0.45	5-10 ans
Chézard-Saint-Martin	8d	1.43	5-10 ans
	8f	0.53	5-10 ans
Dombresson	9b	0.81	5-10 ans
	9d	0.48	5-10 ans
Savagnier	12d	0.41	5-10 ans
Vilars	13b	0.70	5-10 ans

Tableau 6 : Délais d'équipement 5 à 10 ans

Localité	N° secteur	Surface [ha]	Délais
Les Geneveys-sur-Coffrane	1d	0.70	10-15 ans
Chézard-Saint-Martin	8a	2.43	10-15 ans
	8b	0.64	10-15 ans
Dombresson	9a	0.49	10-15 ans
	9f	0.76	10-15 ans
Le Pâquier	11	0.44	10-15 ans
Savagnier	12a	0.83	10-15 ans

Tableau 7 : Délais d'équipement 10 à 15 ans

5. ESTIMATION DES COUTS DE L'EQUIPEMENT

Les secteurs partiellement et non équipés sont étudiés et chiffrés, le détail est donné dans les fiches respectives en annexe 3.

5.1. Coûts relatifs au développement des secteurs pour l'habitation

Le programme d'équipement est une estimation à $\pm 30\%$ qui peut varier selon les options de constructions et d'aménagement qui seront retenues. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour une demande de crédit.

Une estimation plus précise n'est pas possible à ce stade, ces secteurs devront faire l'objet de plan de quartier pouvant varier des hypothèses réalisées dans ce programme d'équipement. Les coûts présentés dans le tableau ci-dessous ne tiennent pas compte des mesures PGEE et PGA ni des frais de renouvellement de la chaussée.

L'Annexe 3 représente le détail de l'équipement pour chaque secteur.

Zones à équiper dans les 5 ans :			
[CHF]	Coût total	Part privée	Solde à la charge de la commune
Secteur 1a "G.-s.-C. : La Rinche"	860'000	610'000	250'000
Secteur 4 "Fo. : A Tevu"	420'000	320'000	100'000
Secteur 6 "Fm. : Les Coeudriers"	10'000	5'000	5'000
Secteur 8c "C.-St-M. : Sous la Ville"	260'000	200'000	60'000
Secteur 8e "C.-St-M. : Fin du Blu"	550'000	430'000	120'000
Secteur 9c "Dom. : Vergers Montmollin"	460'000	350'000	110'000
Secteur 9e "Dom. : La Champey"	580'000	460'000	120'000
Secteur 12b "Sav. : Grand Savagnier"	490'000	390'000	100'000
Secteur 12c "Sav. : Verger Gaberel"	60'000	30'000	30'000
Secteur 13a "Vil. : Verger Gerdie"	270'000	190'000	80'000
Total - 5 ans	3'960'000	2'985'000	975'000

Zones à équiper dans les 5-10 ans :			
[CHF]	Coût total	Part privée	Solde à la charge de la commune
Secteur 1b "G.-s.-C. : Les Prélets"	380'000	270'000	120'000
Secteur 1c "G.-s.-C. : Verger Capitan"	380'000	250'000	130'000
Secteur 8d "C.-St-M. : Derrière l'Eglise"	990'000	770'000	220'000
Secteur 8f "C.-St-M. : Les Berchins"	390'000	300'000	90'000
Secteur 9b "Dom. : Les Quarres"	400'000	310'000	90'000
Secteur 9d "Dom. : La Boverie"	440'000	350'000	80'000
Secteur 12d "Sav. : Derrière la Ville"	600'000	450'000	150'000
Secteur 13b "Vil. : Fin de Chavarnod"	310'000	230'000	70'000
Total - 10 ans	3'890'000	2'930'000	950'000

Zones à équiper dans les 10-15 ans :			
[CHF]	Coût total	Part privée	Solde à la charge de la commune
Secteur 1d "G.-s.-C. : Combaresson"	580'000	450'000	130'000
Secteur 8a "C.-St-M. : Les Oeuches"	740'000	580'000	160'000
Secteur 8b "C.-St-M. : Saint-Martin"	360'000	270'000	90'000
Secteur 9a "Dom. : Sur Vuarran"	250'000	200'000	50'000
Secteur 9f "Dom. : Les Empétières"	500'000	400'000	100'000
Secteur 11 "Pâq. : La Combette"	270'000	210'000	60'000
Secteur 12a "Sav. : Les Bandes"	660'000	490'000	170'000
Total - 15 ans	3'360'000	2'600'000	760'000
TOTAL A EQUIPER SUR 15 ANS	11'210'000	8'515'000	2'685'000

Les mesures pour équiper les parcelles entre 2'000 et 3'000 m² n'ont pas été chiffrées car une estimation de ces coûts est trop hasardeuse à ce stade. Il existe plusieurs possibilités de raccordement pour la plupart des secteurs, ce qui demande de faire de nombreuses hypothèses.

5.2. Coûts relatifs au développement des secteurs d'activités

Le programme d'équipement est une estimation à $\pm 30\%$ qui peut varier selon les options de constructions et d'aménagement qui seront retenues. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour une demande de crédit.

Zones à équiper dans les 15 ans :			
[CHF]	Coût total	Part privée	Solde à la charge de la commune
Dombresson – La Loie I et II	1'360'000	1'070'000	280'000
Geneveys-sur-Coffrane – Fontenailles	-	-	-
TOTAL A EQUIPER SUR 15 ANS	1'360'000	1'070'000	280'000

5.3. Coûts relatifs aux mesures de mobilité douce

Le programme d'équipement est une estimation à $\pm 30\%$ qui peut varier selon les options de constructions et d'aménagement qui seront retenues. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour une demande de crédit.

Les mesures de mobilité douce sont reprises du plan directeur de la mobilité douce. Uniquement les mesures devant être réalisées dans les 5 ans sont remontées dans le programme d'équipement.

Mesures à réaliser dans les 5 ans :	
	Coût total
	[CHF]
BO-3 « Boudevilliers »	38'600
C13-a « Chézard – Engollon : La Rincieure »	89'300
C13-b « Chézard – Engollon : Le Rulliard »	397'800
SA-4 « Chézard – Engollon »	203'800
SA-5 « Chézard – Engollon : Rond-point du Moulin des Sauges »	117'650
DO-3b « Dombresson : Projet pilote (aménagement temporaire)»	9'750
Toute la commune – Panneaux pour chemins AF	9'100
TOTAL A EQUIPER SUR 5 ANS	866'000

5.4. Coûts globaux

Les mesures PGEE et PGA, connues à ce jour en relation avec le développement de la zone à bâtir sont intégrées à la planification financière générale présentée ci-dessous :

Planification financière générale :			
	Moins de 5 ans	5-10 ans	10-15 ans
Frais communaux pour équipement (ZàB)	CHF 975'000	CHF 950'000	CHF 760'000
Frais communaux pour équipement (ZAE)			CHF 280'000
Mesures PGEE en relation	CHF 3'420'000	CHF 1'230'000	CHF 0
Mesures PGA en relation	Inclus PE	Inclus PE	Inclus PE
Mesures mobilité douce	CHF 866'000		
Frais de renouvellement et d'entretien des infrastructures routières	Non compté	Non compté	Non compté

Pour rappel, les mesures PGEE Seyon amont en relation avec le développement des secteurs discutés ne sont pas primordiales pour le développement de ceux-ci. Elles sont, cependant, à réaliser en parallèle de l'équipement des secteurs afin d'être à jour au niveau du PGEE et du PAL.

Il faut toutefois rappeler que le PGEE de la partie aval de la commune est en cours d'élaboration et que pour l'heure, il n'y a pas de mesures, ni même d'information, sur les éventuels dysfonctionnements du réseau d'évacuation des eaux.

Pour le PGA et les infrastructures routières, les investissements seront réalisés en fonction des opportunités.

6. CONCLUSION

Ce programme d'équipement permet à la commune de Val-de-Ruz d'avoir une vision globale sur les investissements liées au développement de sa zone à bâtir ainsi que sur l'extension de sa zone d'activité économique.

Cet outil servira de soutien à la commune pour prévoir une planification financière générale (PGEE, PGA, renouvellement des infrastructures routières) et ainsi de limiter les investissements en synchronisant ses travaux.

Sur un horizon de planification de 5 ans, la commune devra prévoir un montant de CHF 975'000 afin de permettre le développement de sa zone à bâtir.

Les investissements à prévoir entre 5 et 15 ans sont donnés à titre indicatif et pour permettre à la commune d'avoir une vision future. Ils n'ont en aucun cas une valeur décisionnel puisque les programmes d'équipements doivent être chiffrés pour un délai de 5 ans selon le « guide du programme d'équipement ».

7. ANNEXES

Annexe 1 : Localisation des secteurs et priorisation

Annexe 2 : Fiches techniques des différents secteurs

Annexe 3 : Détail des coûts d'équipement

Fribourg, Le 21 mars 2024

GVH SA
Ingénierie



S. Rodriguez
Chef de projet



G. Houlmann
Ingénieur de projet

ANNEXES

ANNEXE 1

**LOCALISATION DES SECTEURS ET
PRIORISATION**



COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

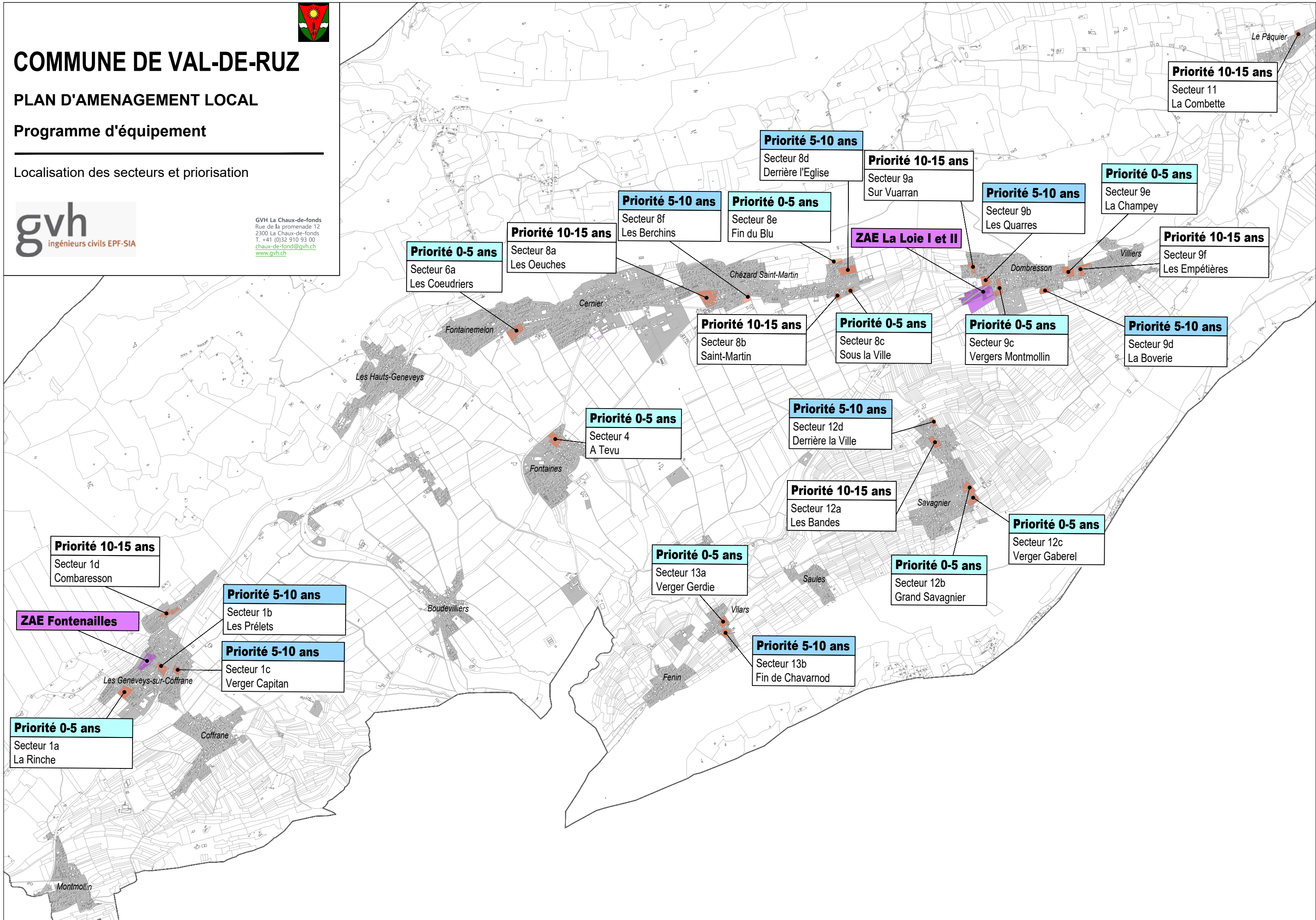
PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

Programme d'équipement

Localisation des secteurs et priorisation



GVH La Chaux-de-fonds
Rue de la promenade 12
2300 La Chaux-de-fonds
T. +41 (0)32 910 93 00
chaux-de-fond@gvh.ch
www.gvh.ch



ANNEXE 2

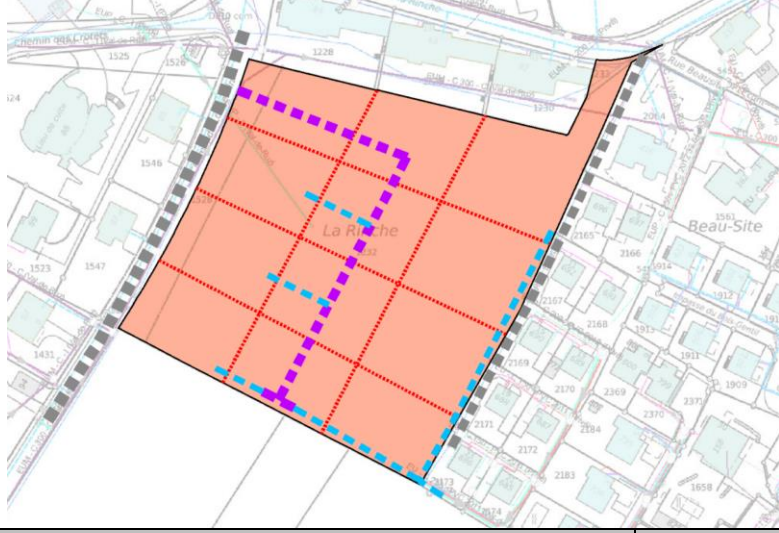
**FICHES TECHNIQUES DES DIFFÉRENTS
SECTEURS**



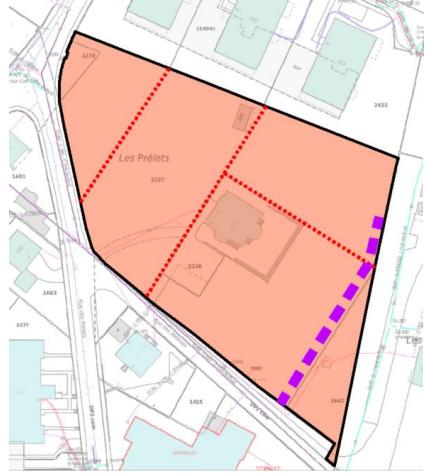
Plan d'aménagement local

Besoins en équipement

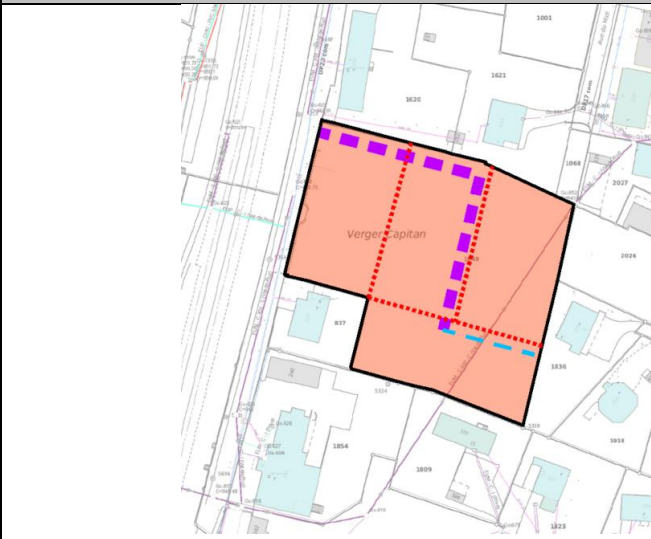
Les Geneveys-sur-Coffrane – Secteur 1a

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Équipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>La Rinche</p> <p>Parcelle n°1232 et 1528 Surface : 13'873 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.3 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 4'160 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 139</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 parcelles d'environ 1'000 m² ➤ 300 m² de surface au sol maximum par parcelle (selon IOS) ➤ 11 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à la construction de petits immeubles <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Accès et conduites souterraines à prévoir sur la parcelle</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EC : PVC C400 ➤ EU : PVC C250 ➤ EP : FD 100 <p>Pente du secteur = env. 10%</p>	<p>Équipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD (SUD 120 m uniquement si considéré en site propre) ➤ Eau potable (si bouclage 340) <p>Équipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU, EC, EP : 400 m ➤ Accès et éclairage public : 170 m <p>Équipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUP C ? : 50 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>Actuellement système unitaire sous-dimensionné en aval. Pas de coûts prévus dans le programme d'équipement, en attente du nouveau PGEE Seyon aval.</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre considéré.</p>


Les Geneveys-sur-Coffrane – Secteur 1b

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Équipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Les Prélèts</p> <p>Parcelle n°2227 Surface : 7'408 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 2'960 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 59</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 parcelles d'environ 2'000 m² ➤ 800 m² de surface au sol maximum par parcelle (selon IOS) ➤ 15 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Partiellement équipée</p> <p>Les 2 parcelles à l'Ouest du secteur sont considérées comme équipées, il faudra cependant prévoir une vanne sur la conduite principale et un raccordement.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EM : C250 ➤ EP (2 parcelles Ouest du secteur) : FD 100 ➤ EP (2 parcelles Est du secteur) : ? DN40 <p>Pente du secteur = env. 6%</p>	<p>Équipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD (200 m considéré en site propre) <p>Équipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 100 m ➤ EU, EC : 100 m ➤ EP : 135 m ➤ EP : 2 rac. sur conduite principale 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>Actuellement système unitaire sous-dimensionné en aval. Pas de coûts prévus dans le programme d'équipement, en attente du nouveau PGEE Seyon aval.</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

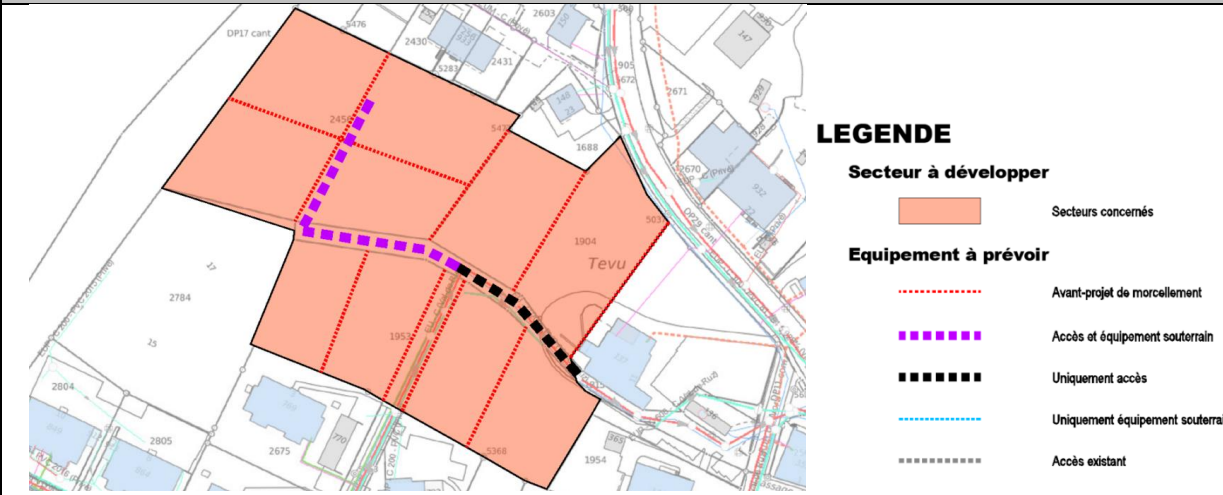
Les Geneveys-sur-Coffrane – Secteur 1c

Illustration		
 <div style="margin-left: 20px;"> <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Équipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p> </div>		
Site	Descriptif	
<p>Verger Capitan</p> <p>Parcelles n°1640 Surface : 4'557 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 1'820 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 36</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 parcelles d'environ 1'100 m² ➤ 440 m² max de surface au sol maximum par parcelle (selon IOS) ➤ 9 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Passage d'un collecteur d'EM sur la parcelle. Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EM : C400 ➤ EP : FG 100 <p>Pente du secteur = env. 10%</p>	<p>Équipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD (Ouest-Est 120 m uniquement si considéré en site propre) <p>Équipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Eau potable, accès, éclairage public : 100 m ➤ EM : 130 m <p>Équipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUM C400 : 70 m + 2 chambres 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>Actuellement système unitaire sous-dimensionné en aval. Pas de coûts prévus dans le programme d'équipement, en attente du nouveau PGEE Seyon aval.</p>	<p>Ne tient pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Les Geneveys-sur-Coffrane – Secteur 1d

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p>■ Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p>--- Avant-projet de morcellement</p> <p>--- Accès et équipement souterrain</p> <p>--- Uniquement accès</p> <p>--- Uniquement équipement souterrain</p> <p>--- Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Combaresson</p> <p>Parcelles n°361, 1433, 1434</p> <p>Surface : 10'284 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 4'110 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 62</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 7 parcelles d'environ 1'400 m² ➤ 560 m² max de surface au sol maximum par parcelle (selon IOS) ➤ 9 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 10-15 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EM : C400 ➤ EP : FG 100 <p>Pente du secteur = env. 5%</p>	<p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Eau potable, accès, éclairage public : 170 m ➤ EU et EP : 170 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>Actuellement système unitaire sous-dimensionné en aval. Pas de coûts prévus dans le programme d'équipement, en attente du nouveau PGEE Seyon aval.</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

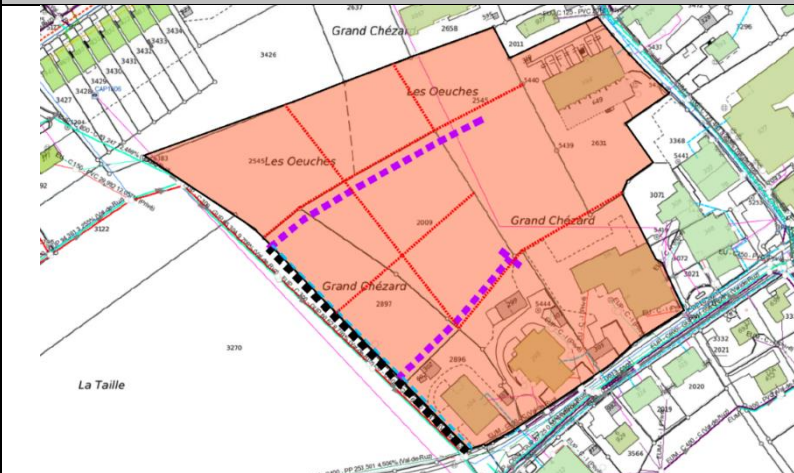
Fontaines – Secteur 4

Illustration		
 <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs concernés <p>Equipement à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-projet de morcellement Accès et équipement souterrain Uniquement accès Uniquement équipement souterrain Accès existant 		
Site	Descriptif	
<p>A Tevu</p> <p>Parcelles n°2456 et 1953 Surface : 18'317 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 7'320 m². L'équivalent habitant du secteur (EH) = 183 Modification du plan d'alignement durant la phase du plan de quartier.</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 parcelles allant de 1'000 m² à 1'800 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle vont varier de 400 m² à 720 m². ➤ 18 EH par parcelle en moyenne, (mais à adapter en fonction des surfaces) ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Partiellement équipée</p> <p>Collecteurs communaux et eau potable passant sur la parcelle.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C400 ➤ EUP : C300 ➤ EP : FG 125 <p>Pente du secteur = env. 4%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD (160 m, si en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 160 m ➤ EC, EU, EP : 100 m <p>Equipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de déplacement de collecteurs existants EUP C300 et EU C200 et FG 100 (admis projet s'adapte aux réseaux souterrains) 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>Fo-3.FO8.20</p> <p>Frais prévus dans PGEE = CHF 20'000.- HT</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Fontainemelon – Secteur 6a

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p>■ Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p>--- Avant-projet de morcellement</p> <p>--- Accès et équipement souterrain</p> <p>--- Uniquement accès</p> <p>--- Uniquement équipement souterrain</p> <p>--- Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Les Coeudriers</p> <p>Parcelle n°1372, 1373 et 1034</p> <p>Surface : 16'212 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 6'485 m².</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 162</p> <p>Modification du plan d'alignement durant la phase du plan de quartier.</p>	<p>Secteur actuellement construit et équipé</p> <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Equipée</p> <p>Un cheminement de mobilité douce est prévu dans le secteur concerné.</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 60 m <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ - 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
<p>Mesures PGEE</p> <p>En-2.1/Fm-2.1/Fm-3.FM10.10/ Fm-2.3/Fm2.4</p> <p>Frais prévus dans PGEE = CHF 1'060'000.- HT</p>	<p>Mesures PGA</p> <p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaires au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Réseau routier</p> <p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Chézard-Saint-Martin – Secteur 8a

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Les Oeuches / Grand Chézard</p> <p>Parcelles n°2009, 2545, 2896 et 2897</p> <p>Surface : 20'150 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = -</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 202</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 parcelles dont 4 déjà construites ➤ Parcelles de 1'600 m² à 3'000 m² ➤ 17 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 10-15 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>La grandeur de la parcelle oblige de garantir un meilleur équipement général.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : GUP C300 ➤ EUP : GUP C300 ➤ EP (Nord du secteur) : FD 100 ➤ EP (Sud du secteur) : FD 150 <p>Pente du secteur = env. 11%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Cheminement MD (à définir en relation avec le secteur 8a)</i> <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage : 210 m ➤ EU, EC : 210 m ➤ EP : 280 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
<p>Mesures PGEE</p> <p>En-2.1/Cm-1.2/Cm-1.3/ Cm-2.1/Cm-2.11/Cm-2.13/ Cm-2.2/Cm-2.5/Cm-2.6</p> <p>Frais prévus dans PGEE = CHF 0.- HT</p>	<p>Mesures PGA</p> <p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Réseau routier</p> <p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Chézard-Saint-Martin – Secteur 8b

Illustration




LEGENDE

Secteur à développer

 Secteurs concernés

Équipement à prévoir

 Avant-projet de morcellement

 Accès et équipement souterrain

 Uniquement accès

 Uniquement équipement souterrain

 Accès existant

Site

Saint-Martin

Parcelle n°2159

Surface : 4'095 m²

Pour le secteur en question : IOS max = 0.4

Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 1'638 m².

L'équivalent habitant du secteur (EH) = 33

Descriptif

Hypothèses de base :

- 5 parcelles dont 1 déjà construite
- Parcelles de 1'000 m²
- Les surfaces au sol par parcelle seront de 400 m²
- 7 EH par parcelle en moyenne

Priorité d'équipement 10-15 ans

Degré d'équipement

Partiellement équipée

La grandeur de la parcelle oblige de garantir un meilleur équipement général. Une installation de relevage des eaux usées devra être prévue.

Raccordement des futures conduites dans :

- EUM : GUP C500 et C400
- EUP : GUP C600
- EP : FG 100 (dans chaussée au Nord + vanne)

Pente du secteur = env. 8%

Détail d'équipement

Équipement de base :

- EP : 70 m
- Équipement de détail :
- Accès et éclairage : 120 m
 - EU, EC : 20 m
 - EP : 50 m

Équipement existant à déplacer (base)

- *Pas de déplacement des collecteurs existants EUM C500, EUM C500 et EUP C600 (admis conserver dans les futurs projet)*

Frais de renouvellement et d'exploitation

Mesures PGEE

En-2.1/Cm-1.2/Cm-1.3/
Cm-2.1/Cm-2.11/Cm-2.13/
Cm-2.2/Cm-2.5/Cm-2.6

Frais prévus dans PGEE
= 0 CHF

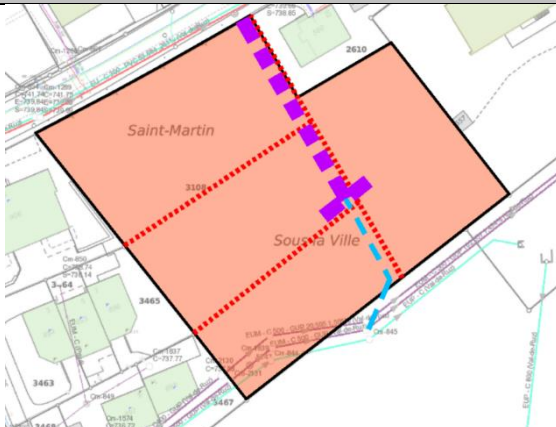
Mesures PGA

Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.

Réseau routier

Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies
Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.

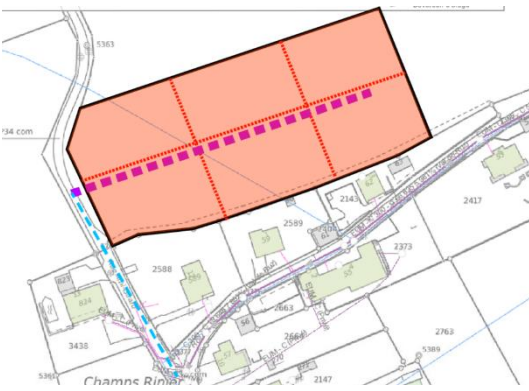
Chézard-Saint-Martin – Secteur 8c

Illustration		
 <div style="float: right; margin-top: 10px;"> <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p> </div>		
Site	Descriptif	
<p>Sous la Ville</p> <p>Parcelles n°3108</p> <p>Surface : 4'216 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 1'680 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 34</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 parcelles de 780 m² à 1'400 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 320 m² à 560 m². ➤ 9 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Un accès à la parcelle doit être prévu afin de l'équiper.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUM : GUP C500 et C400 ➤ EUP : GUP C600 ➤ EP : FD 150 (dans chaussée au Nord + vanne) <p>Pente du secteur = env. 7%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 15 m (ou 70 m si considéré en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage : 60 m ➤ EP : 50 m ➤ EU, EC : 90 m <p>Equipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pas de déplacement des collecteurs existants EUM C500, EUM C500 et EUP C600 (admis conserver dans les futurs projet)</i> 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Chézard-Saint-Martin – Secteur 8d

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Équipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Derrière l'église</p> <p>Parcelles n°2751 et 2763 Surface : 14'347 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.3 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 4'300 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 115</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 parcelles de 780 m² à 1'700 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 240 m² à 510 m². ➤ 12 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Un accès doit être garanti avec les réseaux souterrains nécessaire pour pouvoir rendre la zone équipée.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUM : C300 ➤ EP : FG 100 (dans chaussée au Sud + vanne) <p>Pente du secteur = env. 15%</p>	<p>Équipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ - <p>Équipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage (160 m) ➤ EU, EC (540 m) ➤ EP (380 m) <p>Équipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EP (alimentation fontaine) : 150 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1 / Cm3.CM2.30</p> <p>Frais prévus dans PGEE = CHF 320'000.- HT</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

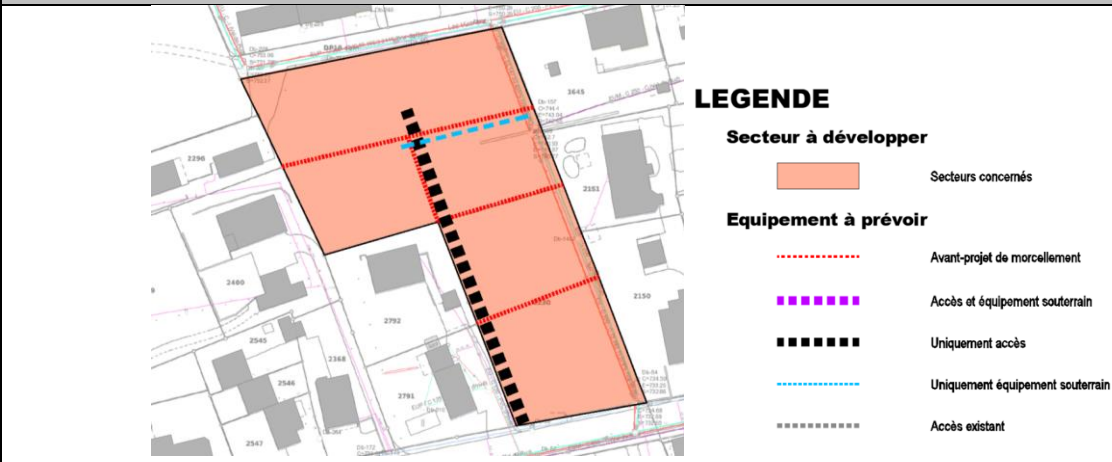
Chézard-Saint-Martin – Secteur 8e

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Fin du Blu</p> <p>Parcelles n°2442 Surface : 7'343 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 2'930 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 59</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 parcelles de 1'220 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 490 m². ➤ 10 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Un accès doit être garanti avec les réseaux souterrains nécessaire pour pouvoir rendre la zone équipée.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUM : C200 ➤ EP : FG 100 (dans chaussée au Sud + vanne) <p>Pente du secteur = env. 8%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ - <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage (120 m) ➤ EU, EC (200 m) ➤ EP (120 m) 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1 / Cm3.CM6.30</p> <p>Frais prévus dans PGEE = CHF 640'000.- HT</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>


Chézard-Saint-Martin – Secteur 8f

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Les Berchins</p> <p>Parcelles n°3581</p> <p>Surface : 6'007 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 2'403 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 48</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 parcelles de 880 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 350 m². ➤ 9 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Partiellement équipée</p> <p>Passage de collecteurs d'eaux mixtes sur la parcelle</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUM : C300 ➤ EP : FG 100 (dans chaussée au Nord + vanne) <p>Pente du secteur = env. 5%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ - <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès, éclairage et EC (90 m) ➤ EU (50 m) ➤ EP (150 m) <p>Equipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : 80 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1 / Cm3.CM5.30</p> <p>Frais prévus dans PGEE = CHF 910'000.- HT</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Dombresson – Secteur 9a

Illustration		
 <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>		
Site	Descriptif	
<p>Sur Vuarran</p> <p>Parcelles n°1230 et 1891</p> <p>Surface : 4'880 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 1'950 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 39</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 parcelles de 720 m² à 1'500 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 290 m² à 600 m². ➤ 8 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 10-15 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Partiellement équipée</p> <p>Un accès doit être garanti, les réseaux souterrains sont présents à l'Ouest de la parcelle</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUP : C300 ➤ EU : C300 ➤ EP : FG 80 <p>Pente du secteur = env. 19%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 50 m <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaussée et éclairage public : 90 m ➤ EU, EC, EP : 40 m (1 parcelle non raccordée) <p>Equipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pas de déplacement des collecteurs existants EUC C300, EU C300 et FG 80 (admis position non problématique)</i> 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Dombresson – Secteur 9b

Illustration		
 <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 45%;"> <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p> </div> </div>		
Site	Descriptif	
<p>Les Quarres</p> <p>Parcelle n°1562</p> <p>Surface : 8'101 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 3'240 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 81</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 parcelles de 1'350 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 540 m². ➤ 14 EH par parcelle en moyenne ➤ Secteur destiné à de petits immeubles et non des maisons familiales <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>L'accès ainsi que les réseaux souterrains ne sont pas présents sur la parcelle.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUP : C800 ➤ EU : C600 ➤ EP : FD 150 (1 vanne pour raccord existant) <p>Pente du secteur = env. 1%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 60 m (si en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 90 m ➤ EP : 65 m ➤ EU, EC : 80 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccords et bornes hydrants supplémentaires nécessaires au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Dombresson – Secteur 9c

Illustration



LEGENDE

Secteur à développer



Secteurs concernés

Equipement à prévoir



Avant-projet de morcellement



Accès et équipement souterrain



Uniquement accès



Uniquement équipement souterrain



Accès existant

Site

Vergers Montmollin

Parcelles n°1635 et 2117

Surface : 9'224 m²

Pour le secteur en question : IOS max = 0.4

Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 3'680 m²

L'équivalent habitant du secteur (EH) = 92

Descriptif

Hypothèses de base :

- 5 parcelles de 1'400 à 2'500 m²
- Les surfaces au sol par parcelle seront de 600 m².
- 18 EH par parcelle en moyenne

Priorité d'équipement à 5 ans

Degré d'équipement

Partiellement équipée

L'accès ainsi que les réseaux souterrains ne sont pas présents sur la parcelle.

Raccordement des futures conduites dans :

- EUM : C400 (traverse le centre du secteur)
- EU : C300
- EUP : C600
- EP : FD 150 (1 vanne pour raccord existant)

Pente du secteur = env. 2%

Détail d'équipement

Equipement de base :

- Cheminement MD : 160 m (si en site propre)

Equipement de détail :

- Accès et éclairage : 80 m
- EU, EC : 70 m
- EUM : 50 m
- EP : 80 m

Frais de renouvellement et d'exploitation

Mesures PGEE

En-2.1/Db-3.DB3.30

Frais prévus dans PGEE
= CHF 1.7 MIO HT


Mesures PGA

Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.

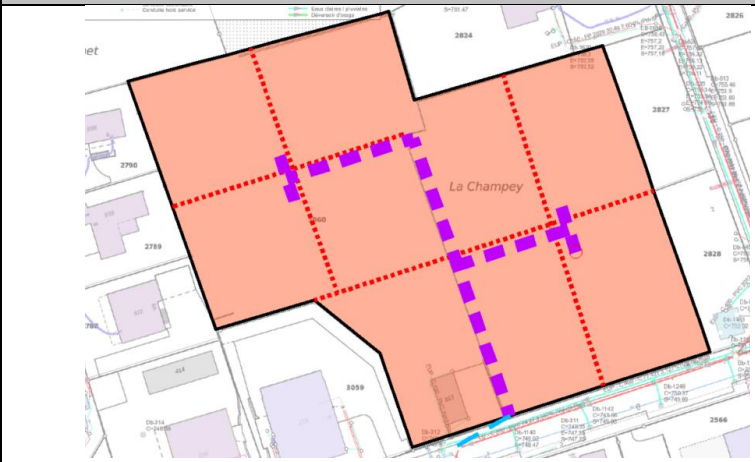
Réseau routier

Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies
Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.


Dombresson – Secteur 9d

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Équipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>La Boverie</p> <p>Parcelle n°2102</p> <p>Surface : 5'059 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 2'024 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 40</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 parcelles de 1'260 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 480 m². ➤ 10 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>L'accès ainsi que les réseaux souterrains ne sont pas présents sur la parcelle.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C400 ➤ EUP : C400 ➤ EP : FD 150 <p>Pente du secteur = env. 3%</p>	<p>Équipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Cheminement MD (fait le tour du secteur)</i> <p>Équipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage : 120 m ➤ EP, EC, EU : 200 m (dont 100 m dans chaussée) 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Dombresson – Secteur 9e

Illustration		
 <div style="float: right; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p> </div>		
Site	Descriptif	
<p>La Champey</p> <p>Parcelles n°1752 et 3060</p> <p>Surface : 9'995 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 4'000 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 100</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 9 parcelles de 1'100 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 440 m². ➤ 11 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>L'accès ainsi que les réseaux souterrains ne sont pas présents sur la parcelle.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : PVC C300 ➤ EUP : C400 ➤ EP : FD 150 (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 8%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 90 m (si en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 170 m ➤ EP : 90 m ➤ EU, EC : 190 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Dombresson – Secteur 9f

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Les Empétières</p> <p>Parcelle n°2760 Surface : 7'548 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 3'020 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 60</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 parcelles de 900 à 1'600 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 360 à 640 m². ➤ 10 EH par parcelle en moyenne (va varier en fonction des surfaces mais moyenne) <p>Priorité d'équipement 10-15 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>L'accès ainsi que les réseaux souterrains ne sont pas présents sur la parcelle.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : PVC C300 ➤ EUP : C400 ➤ EP : FD 150 (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 7%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 100 m (si en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage : 100 m ➤ EP, EC, EU : 160 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

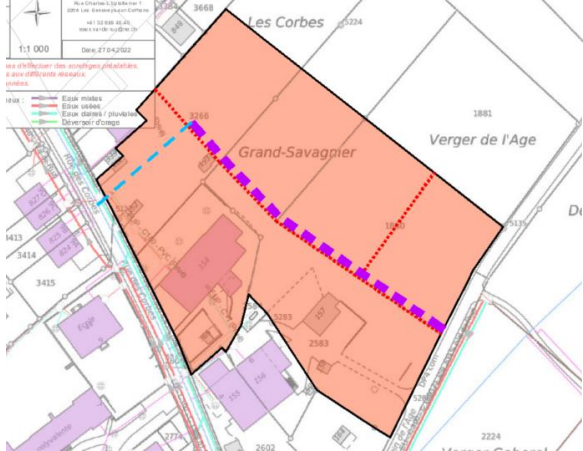
Le Pâquier – Secteur 11

Illustration		
Site	Descriptif	
<p>La Combette Parcelle n°451 Surface : 7'893 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 3'157 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 48</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 parcelles de 1465 m² dont une déjà construite ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 590 m². ➤ 16 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement 10-15 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Partiellement équipée</p> <p>Possibilité de se raccorder sur la conduite d'eau potable alimentant l'habitation située en amont.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C300 ➤ EUP : PVC C250 ➤ EP : FG 125 (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 10%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 90 m (si considéré en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 70 m ➤ EU, EC, EP : 70 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

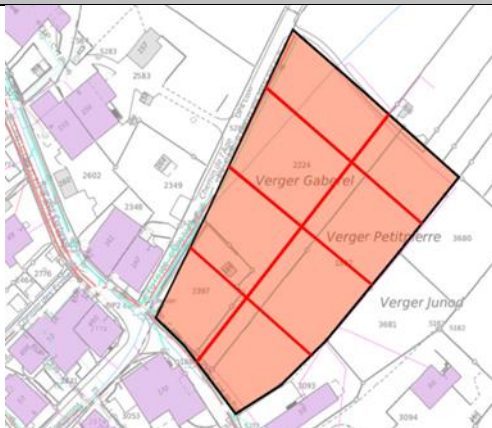
Savagnier – Secteur 12a

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p>Orange rectangle: Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p>Red dashed line: Avant-projet de morcellement</p> <p>Purple dashed line: Accès et équipement souterrain</p> <p>Black dashed line: Uniquement accès</p> <p>Blue dashed line: Uniquement équipement souterrain</p> <p>Grey dashed line: Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Les Bandes</p> <p>Plusieurs parcelles Surface : 7'893 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 3'157 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 47</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structure existante conservée avec 6 parcelles ➤ Parcelles de 1'000 à 1'500 m² avec deux parcelles déjà construites ➤ Les surfaces au sol par parcelle varieront de 400 à 600 m². ➤ 8 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement 10-15 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>L'accès n'est pas présent sur la parcelle. Les collecteur EUP et EU seront à déplacer.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C200 ➤ EUP : C200 ➤ EP : FG ? (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 4%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 70 m (ou 190 m si considéré en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 170 m ➤ EP, EU, EC : 230 m <p>Equipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUP C600 avec chambre : 90 m ➤ EU C300 avec chambre : 90 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Savagnier – Secteur 12b

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Grand Savagnier</p> <p>Plusieurs parcelles</p> <p>Surface : 14'975 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 5'990 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 90</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 parcelles de 1650 m² le reste du secteur étant considéré comme construit ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 660 m². ➤ 23 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Partiellement équipée</p> <p>Une partie du secteur concerné est construit ce qui signifie que ces zones n'ont pas besoin d'être équipées.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C200 (Privé) ➤ EUP : C300 ➤ EP : FD 150 (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 10%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 50 m (ou 180 m si considéré en site propre) <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 130 m ➤ EP, EC, EU : 180 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

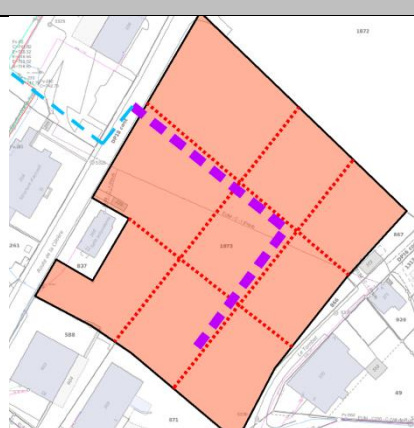
Savagnier – Secteur 12c

Illustration		
 <div style="float: right; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p> </div>		
Site	Descriptif	
<p>Verger Gaberel</p> <p>Parcelle n°2224, 3397 et 1887</p> <p>Surface : 9'363 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 3'745 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 56</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 parcelles de 1'160 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 460 m². ➤ 7 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Partiellement équipée</p> <p>Les futures parcelles se situent toutes à proximité de la chaussée existante. Pas d'accès à garantir, évacuation des eaux sur la parcelle mais quand même prévoir le déplacement de la conduite d'EP.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C300 ➤ EUP : C300 ➤ EP : FD 150 (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 11%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Cheminement MD considéré autour du secteur</i> <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ - <p>Equipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EP FD 150 : 80 m ➤ Pas de déplacement des collecteurs existants EU C300 et EUP C300 (admis intégration dans projet futur) 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

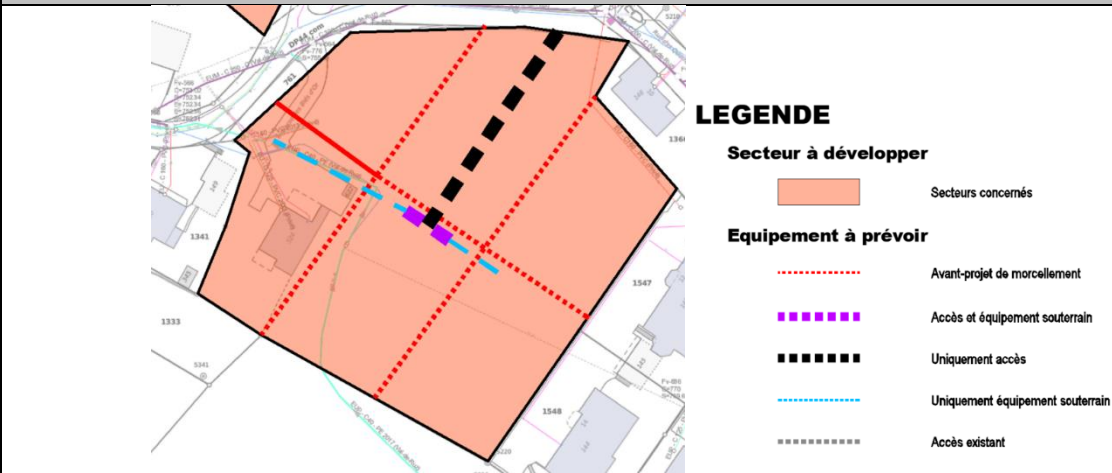
Savagnier – Secteur 12d

Illustration		
		<p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p>■ Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p>⋯ Avant-projet de morcellement</p> <p>⋯ Accès et équipement souterrain</p> <p>■ Uniquement accès</p> <p>⋯ Uniquement équipement souterrain</p> <p>⋯ Accès existant</p>
Site	Descriptif	
<p>Derrière la Ville</p> <p>Parcelle n°1239, 1967 et 2147</p> <p>Surface : 4'089 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 1'630 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 25</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 parcelles de 1'020 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 410 m². ➤ 6 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C200 ➤ EUP : C150 ➤ EP : FG 100 (traversée chaussée pour rac.) <p>Pente du secteur = env. 8%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ - <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 100 m ➤ EU, EC, EP : 150 m <p>Equipement existant à remplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU C200 : 250 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>En-2.1</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Vilars – Secteur 13a

Illustration		
 <div style="margin-left: 200px;"> <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p> Secteurs concernés</p> <p>Équipement à prévoir</p> <p> Avant-projet de morcellement</p> <p> Accès et équipement souterrain</p> <p> Uniquement accès</p> <p> Uniquement équipement souterrain</p> <p> Accès existant</p> </div>		
Site	Descriptif	
<p>Verger Gerdie</p> <p>Parcelle n°1873</p> <p>Surface : 7'733 m²</p> <p>Pour le secteur en question : IOS max = 0.4</p> <p>Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 3'093 m²</p> <p>L'équivalent habitant du secteur (EH) = 46</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 8 parcelles de 1'000 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 400 m² ➤ 6 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement à 5 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Un collecteur privé traverse la parcelle en question. Une hydrante se trouve sur la parcelle. Raccordement EU, EC, EP assez loin avec traversé de chaussée.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : C250 ➤ EUP : C300 ➤ EP : FG 100 (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 11%</p>	<p>Équipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cheminement MD : 100 m (si considéré en site propre) <p>Équipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 120 m <p>Équipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EUM Privé : 90 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>-</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaires au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Vilars – Secteur 13b

Illustration		
 <p>LEGENDE</p> <p>Secteur à développer</p> <p>■ Secteurs concernés</p> <p>Equipement à prévoir</p> <p>⋯ Avant-projet de morcellement</p> <p>■ Accès et équipement souterrain</p> <p>■ Uniquement accès</p> <p>⋯ Uniquement équipement souterrain</p> <p>⋯ Accès existant</p>		
Site	Descriptif	
<p>Fin de Chavarnod</p> <p>Parcelle n°1733 Surface : 6'975 m² Pour le secteur en question : IOS max = 0.4 Pour l'ensemble de la parcelle, la surface au sol max des constructions est de 2'790 m² L'équivalent habitant du secteur (EH) = 42</p>	<p>Hypothèses de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 parcelles de 1'000 m² ➤ Les surfaces au sol par parcelle seront de 400 m². ➤ 7 EH par parcelle en moyenne <p>Priorité d'équipement 5-10 ans</p>	
Degré d'équipement	Détail d'équipement	
<p>Non équipée</p> <p>Des collecteurs et une conduite d'eau potable sont en attente dans le secteur.</p> <p>Raccordement des futures conduites dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU : PVC C160 ➤ EUP : PVC C160 ➤ EP : PE S5 40 (1 vanne pour raccordement) <p>Pente du secteur = env. 11%</p>	<p>Equipement de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ - <p>Equipement de détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès et éclairage public : 70 m ➤ EU, EC, EP : 80 m <p>Equipement existant à déplacer (base)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EU C40 : 60 m ➤ EP S5 40 : 40 m 	
Frais de renouvellement et d'exploitation		
Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
<p>-</p> <p>Frais prévus dans PGEE = 0 CHF</p>	<p>Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.</p>	<p>Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies</p> <p>Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.</p>

Dombresson : La Loie I et II - ZAE

Illustration



- Zone d'activité existante
- Extension de la zone d'activité

Site

La Loie I et II

Parcelle n°2778, 2779, 2755, 2024, 1204, 2800

Surface : Extension 22'300 m²

Pour le secteur en question : IOS max = -

Degré d'équipement

Partiellement équipée

Raccordement des futures conduites dans :

- EU : PVC C800
- EUP : PVC C800
- EP : sur parcelle, diam. : ?

Pente du secteur = env. 1.5%

Détail d'équipement

Equipement de base :

- -

Equipement de détail :

- Accès et éclairage public : 200 m
- EU, EC, EP : 200 m

Equipement existant à déplacer (base)

- -

Frais de renouvellement et d'exploitation

Mesures PGEE

En-2.1

Frais prévus dans PGEE
= 0 CHF

Mesures PGA

Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.

Réseau routier

Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies
Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.

Les Geneveys-sur-Coffrane : Fontenailles - ZAE

Illustration



- Zone d'activité existante
- Extension de la zone d'activité

Site

Fontenailles

Parcelle n°1275, 1594, 1595
Surface : Extension 1'866 m²
Pour le secteur en question : IOS max = -

Degré d'équipement

Equipée

Le secteur d'extension est actuellement en zone à bâtir et sa localisation offre peut de disponibilité pour l'accueil de nouvelles entreprises. Cependant, le secteur est propice à l'extension de l'entreprise existante.

Ce secteur est considéré comme équipée puisqu'elle permettra l'extension de l'entreprise existante.

Il faut rappeler que ce secteur ne se trouve pas dans le secteur Ouest de la commune de Val-de-Ruz et que le PGEE en vigueur n'est pas à jour. Des mesures seront éventuellement à prendre dans le cadre du futur PGEE, elles ne seront pas à négliger.

Frais de renouvellement et d'exploitation

Mesures PGEE	Mesures PGA	Réseau routier
	Ne tiennent pas compte des secteurs à développer. Les bouclages, raccordements et bornes hydrants supplémentaires nécessaire au projet sont intégrés au programme d'équipement.	Secteurs à assainir à intégrer dans la planification générale de la commune selon les opportunités ou synergies Le programme d'équipement considère les accès pour le secteur dans le périmètre.

ANNEXE 3

DÉTAIL DES COÛTS D'ÉQUIPEMENT

PROGRAMME EQUIPEMENT

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

Zones à équiper dans les 5 ans :			
	Total (investissement brut)	Contributions prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)
Secteur 1a "Les Geneveys-sur-Coffrane : La Rinche"	CHF 860'000	CHF 610'000	CHF 250'000
Secteur 4 "Fontaines : A Tevu"	CHF 420'000	CHF 320'000	CHF 100'000
Secteur 6a "Fontainemelon : Les Coeudriers"	CHF 10'000	CHF 5'000	CHF 5'000
Secteur 8c "Chézard-St-Martin : Sous la Ville"	CHF 260'000	CHF 200'000	CHF 60'000
Secteur 8e "Chézard-St-Martin : Fin du Blu"	CHF 550'000	CHF 430'000	CHF 120'000
Secteur 9c "Dombresson : Vergers Montmollin"	CHF 460'000	CHF 350'000	CHF 110'000
Secteur 9e "Dombresson : La Champey"	CHF 580'000	CHF 460'000	CHF 120'000
Secteur 12b "Savagnier : Grand Savagnier"	CHF 490'000	CHF 390'000	CHF 100'000
Secteur 12c "Savagnier : Verger Gaberel"	CHF 60'000	CHF 30'000	CHF 30'000
Secteur 13a "Vilars : Verger Gerdie"	CHF 270'000	CHF 190'000	CHF 80'000
Total	CHF 3'960'000	CHF 2'985'000	CHF 975'000

Zones à équiper dans les 5-10 ans :			
	Total (investissement brut)	Contributions prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)
Secteur 1b "Les Geneveys-sur-Coffrane : Les Prélèts"	CHF 380'000	CHF 270'000	CHF 120'000
Secteur 1c "Les Geneveys-sur-Coffrane : Verger Capitan"	CHF 380'000	CHF 250'000	CHF 130'000
Secteur 8d "Chézard St-Martin : Derrière l'Eglise"	CHF 990'000	CHF 770'000	CHF 220'000
Secteur 8f "Chézard-St-Martin : Les Berchins"	CHF 390'000	CHF 300'000	CHF 90'000
Secteur 9b "Dombresson : Les Quarres"	CHF 400'000	CHF 310'000	CHF 90'000
Secteur 9d "Dombresson : La Boverie"	CHF 440'000	CHF 350'000	CHF 80'000
Secteur 12d "Savagnier : Derrière la Ville"	CHF 600'000	CHF 450'000	CHF 150'000
Secteur 13b "Vilars : Fin de Chavarnod"	CHF 310'000	CHF 230'000	CHF 70'000
Total	3'890'000	2'930'000	CHF 950'000

Zones à équiper dans les 10-15 ans :			
	Total (investissement brut)	Contributions prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)
Secteur 1d "Les Geneveys-sur-Coffrane : Combaresson"	CHF 580'000	CHF 450'000	CHF 130'000
Secteur 8a "Chézard-St-Martin : Les Oeuches"	CHF 740'000	CHF 580'000	CHF 160'000
Secteur 8b "Chézard-St-Martin : Saint-Martin"	CHF 360'000	CHF 270'000	CHF 90'000
Secteur 9a "Dombresson : Sur Vuarran"	CHF 250'000	CHF 200'000	CHF 50'000
Secteur 9f "Dombresson : Les Empétières"	CHF 500'000	CHF 400'000	CHF 100'000
Secteur 11 "Le Pâquier : La Combette"	CHF 270'000	CHF 210'000	CHF 60'000
Secteur 12a "Savagnier : Les Bandes"	CHF 660'000	CHF 490'000	CHF 170'000
Total	CHF 3'360'000	CHF 2'600'000	CHF 760'000

TOTAL A EQUIPER	11'210'000	8'515'000	2'685'000
------------------------	-------------------	------------------	------------------

PROGRAMME EQUIPEMENT

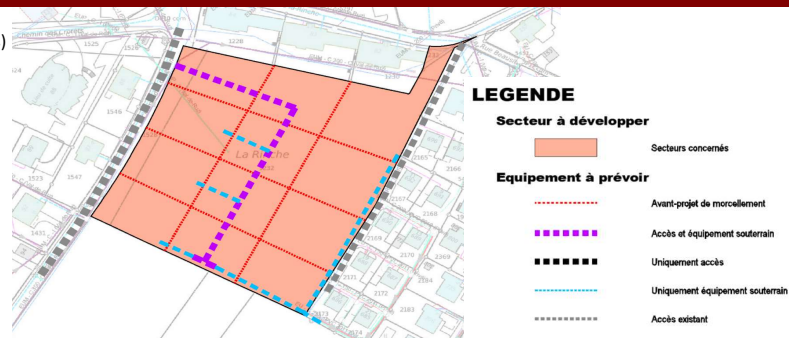
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 1a "Les Geneveys-sur-Coffrane : La Rinche"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Équipement de détail 80%
Équipement de base 50%



Nature de l'équipement de <u>détail</u>	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr					Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)					
Aménagement de route	780	180	140'400	42'120		182'520	80%	146'016	20%	36'504	
Trottoir, chemin piéton	240	120	28'800	8'640		37'440	50%	18'720	50%	18'720	
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950	
Evacuation des eaux claires - Canalisations	400	300	120'000	36'000		156'000	80%	124'800	20%	31'200	
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	3	4'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120	
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	4	2'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080	
Evacuation des eaux usées - Canalisations	400	300	120'000	36'000		156'000	80%	124'800	20%	31'200	
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	3	4'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120	
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations							80%	0	20%	0	
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle							80%	0	20%	0	
Alimentation en eau potable - Conduites	400	400	160'000	48'000		208'000	50%	104'000	50%	104'000	
Alimentation en eau potable - Vannes	2	3'000	6'000	1'800		7'800	50%	3'900	50%	3'900	
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	50%	2'600	50%	2'600	
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0	
Alimentation éclairage - Conduites	170	120	20'400	6'120		26'520	80%	21'216	20%	5'304	
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120	
Autre							80%	0	20%	0	
Totaux			660'000	200'000		860'000		610'000		250'000	

Parcelles n°1232 et 1528

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
13'873	62

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 1b "Les Geneveys-sur-Coffrane : Les Prêlets"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

	Secteurs concernés
	Avant-projet de micro-alimentation
	Accès et équipement souterrain
	Uniquement accès
	Uniquement équipement souterrain
	Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires		Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	450	180	81'000	24'300		105'300	80%	84'240	20%	21'060
Trottoir, chemin piéton	400	120	48'000	14'400		62'400	50%	31'200	50%	31'200
Aménagement de surface	15	150	2'250	675		2'925	80%	2'340	20%	585
Evacuation des eaux claires - Canalisations	100	300	30'000	9'000		39'000	80%	31'200	20%	7'800
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	3	2'000	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560
Evacuation des eaux usées - Canalisations	100	300	30'000	9'000		39'000	80%	31'200	20%	7'800
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations							80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle							80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	135	400	54'000	16'200		70'200	50%	35'100	50%	35'100
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	50%	1'950	50%	1'950
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	0	4'000	0	0		0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	100	120	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation éclairage - Candélabres	2	3'000	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			290'000	90'000		380'000		270'000		120'000

Parcelle 2227	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
		7'408

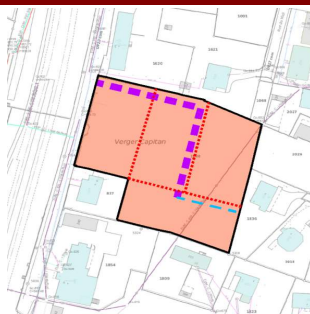
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 1c "Les Geneveys-sur-Coffrane : Verger Capitan"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail 80%
Equipement de base 50%



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	450	180	81'000	24'300		105'300	80%	84'240	20%	21'060
Trottoir, chemin piéton	240	120	28'800	8'640		37'440	50%	18'720	50%	18'720
Aménagement de surface	20	150	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Evacuation des eaux claires - Canalisations		300	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle		4'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs		2'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Canalisations	70	300	21'000	6'300		27'300	50%	13'650	50%	13'650
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	50%	5'200	50%	5'200
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations	130	300	39'000	11'700		50'700	80%	40'560	20%	10'140
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites	180	400	72'000	21'600		93'600	50%	46'800	50%	46'800
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	50%	1'950	50%	1'950
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	50%	2'600	50%	2'600
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	100	120	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation éclairage - Candélabres	3	3'000	9'000	2'700		11'700	80%	9'360	20%	2'340
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			290'000	90'000		380'000		250'000		130'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 1640	4'557	83

PROGRAMME EQUIPEMENT

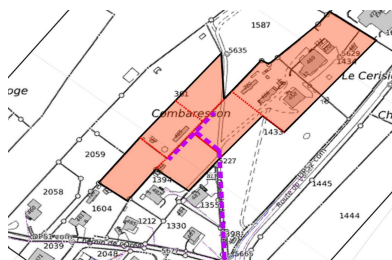
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 1d "Les Geneveys-sur-Coffrane : Combaresson"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail 80%
Equipement de base 50%



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement
 Accès et équipement souterrain
 Uniquement accès
 Uniquement équipement souterrain
 Accès existant

Coût en Fr

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)	Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)
Aménagement de route	750	180	135'000	40'500		175'500	80%	140'400
Trottoir, chemin piéton	0	120	0	0		0	50%	0
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800
Evacuation des eaux claires - Canalisations	170	300	51'000	15'300		66'300	80%	53'040
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	6	4'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	10	2'000	20'000	6'000		26'000	80%	20'800
Evacuation des eaux usées - Canalisations	170	300	51'000	15'300		66'300	80%	53'040
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	6	4'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations	0	300	0	0		0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle	0	4'000	0	0		0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	170	400	68'000	20'400		88'400	80%	70'720
Alimentation en eau potable - Vannes	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500
Alimentation éclairage - Conduites	170	120	20'400	6'120		26'520	50%	13'260
Alimentation éclairage - Candélabres	6	3'000	18'000	5'400		23'400	50%	11'700
Autre							80%	0
Totaux			440'000	130'000		580'000		450'000

Parcelle 361

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
10'284	56

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 4 "Fontaines : A Tevu"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

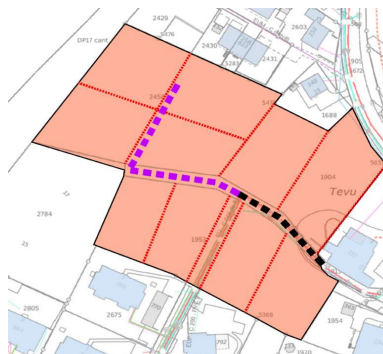
Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail 80%
Equipement de base 50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Nouveau développement considéré

Planification spécifique est exigée au niveau du plan de quartier / La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit se basera sur une pluie de temps de retour de 10 ans



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	750	180	135'000	40'500		175'500	80%	140'400	20%	35'100
Trottoir, chemin piéton	350	120	42'000	12'600		54'600	50%	27'300	50%	27'300
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	100	300	30'000	9'000		39'000	80%	31'200	20%	7'800
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	2	2'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Evacuation des eaux usées - Canalisations	100	300	30'000	9'000		39'000	80%	31'200	20%	7'800
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations						0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle						0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	55	400	22'000	6'600		28'600	80%	22'880	20%	5'720
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	160	120	19'200	5'760		24'960	80%	19'968	20%	4'992
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
			Totaux	320'000	100'000	420'000		320'000		100'000

Parcelles n°2456, 1953, 1903

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
18'317	23

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 6a "Fontainemelon : Les Coeudriers"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

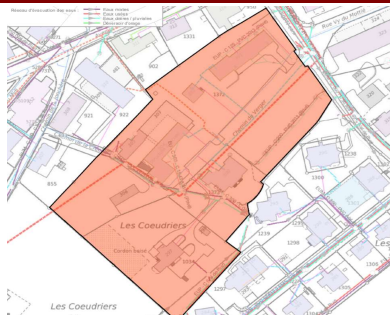
Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Status quo, non traité dans le PGEE

La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit est calculé sur la base du dimensionnement préconisé dans la norme SN 592'000



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

- Avant-projet de morcellement
- Accès et équipement souterrain
- Uniquement accès
- Uniquement équipement souterrain
- Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	0	180	0	0		0	80%	0	20%	0
Trottoir, chemin piéton	60	120	7'200	2'160		9'360	50%	4'680	50%	4'680
Aménagement de surface	0	150	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Canalisations	0					0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	0					0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	0					0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Canalisations	0	300	0	0		0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	0	4'000	0	0		0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations	0					0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle	0					0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	0	400	0	0		0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Vannes	0	3'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	0	4'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites privées	0	500	0	0		0	100%	0	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	0	120	0	0		0	50%	0	50%	0
Alimentation éclairage - Candélabres	0	3'000	0	0		0	50%	0	50%	0
Autre							80%	0	20%	0
		Totaux	7'000	2'000		10'000		5'000		5'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 1372	16'212	1

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 8a "Chézard-St-Martin : Les Ouches"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Status quo, non traité dans le PGEE

La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit est calculé sur la base du dimensionnement préconisé dans la norme SN 592'000



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	950	180	171'000	51'300		222'300	80%	177'840	20%	44'460
Trottoir, chemin piéton						0	50%	0	50%	0
Aménagement de surface	100	150	15'000	4'500		19'500	80%	15'600	20%	3'900
Evacuation des eaux claires - Canalisations	210	300	63'000	18'900		81'900	80%	65'520	20%	16'380
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	8	2'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux usées - Canalisations	210	300	63'000	18'900		81'900	80%	65'520	20%	16'380
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations						0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites de bouclage	100	400	40'000	12'000		52'000	50%	26'000	50%	26'000
Alimentation en eau potable - Conduites	280	400	112'000	33'600		145'600	80%	116'480	20%	29'120
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	210	120	25'200	7'560		32'760	80%	26'208	20%	6'552
Alimentation éclairage - Candélabres	8	3'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			570'000	170'000		740'000		580'000		160'000

Parcelles n°2545, 2009, 2897, 2896

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
20'150	37

PROGRAMME EQUIPEMENT

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 8b "Chézard-St-Martin : Saint-Martin"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail 80%
Equipement de base 50%



LEGENDE

Secteur à développer

■ Secteurs concernés

Equipement à prévoir

⋯ Avant-projet de morcellement

■ Accès et équipement souterrain

■ Uniquement accès

■ Uniquement équipement souterrain

⋯ Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	680	180	122'400	36'720		159'120	80%	127'296	20%	31'824
Chambre de relevage des eaux usées	1	30'000	30'000	9'000		39'000	50%	19'500	50%	19'500
Aménagement de surface	20	150	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Evacuation des eaux claires - Canalisations	20	300	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	4	2'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux usées - Canalisations	20	300	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites	70	400	28'000	8'400		36'400	50%	18'200	50%	18'200
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle	0					0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	50	400	20'000	6'000		26'000	80%	20'800	20%	5'200
Alimentation en eau potable - Vannes	2	3'000	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	120	120	14'400	4'320		18'720	80%	14'976	20%	3'744
Alimentation éclairage - Candélabres	0	3'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			280'000	80'000	0	360'000	0	270'000	0	90'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 2159	4'095	88

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 8c "Chézard-St-Martin : Sous la Ville"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

Secteur à développer

■ Secteurs concernés

Equipement à prévoir

--- Avant-projet de morcellement

■■■■■ Accès et équipement souterrain

■■■■■ Uniquement accès

--- Uniquement équipement souterrain

..... Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	300	180	54'000	16'200		70'200	80%	56'160	20%	14'040
Trottoir, chemin piéton	150	120	18'000	5'400		23'400	50%	11'700	50%	11'700
Aménagement de surface	20	150	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Evacuation des eaux claires - Canalisations	90	300	27'000	8'100		35'100	80%	28'080	20%	7'020
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	4	2'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux usées - Canalisations	90	300	27'000	8'100		35'100	80%	28'080	20%	7'020
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations						0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle						0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	50	400	20'000	6'000		26'000	80%	20'800	20%	5'200
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	50%	3'250	50%	3'250
Alimentation éclairage - Conduites	60	120	7'200	2'160		9'360	80%	7'488	20%	1'872
Alimentation éclairage - Candélabres	3	3'000	9'000	2'700		11'700	80%	9'360	20%	2'340
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			200'000	60'000		260'000		200'000		60'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 3108	4'216	62

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 8d "Chézaré St-Martin : Derrière l'Eglise"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Nouveau développement considéré

Planification spécifique est exigée au niveau du plan de quartier / La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit se basera sur une pluie de temps de retour de 10 ans



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

- Equipement à prévoir
- Avant-projet de morcellement
 - Accès et équipement souterrain
 - Uniquement accès
 - Uniquement équipement souterrain
 - Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)	80%	20%	50%	50%
Aménagement de route	680	180	122'400	36'720		159'120	80%	127'296	20%	31'824
Trottoir, chemin piéton						0	50%	0	50%	0
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	540	300	162'000	48'600		210'600	80%	168'480	20%	42'120
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	6	2'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux usées - Canalisations	540	300	162'000	48'600		210'600	80%	168'480	20%	42'120
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Alimentation en eau potable - Conduite à déplacer	150	400	60'000	18'000		78'000	50%	39'000	50%	39'000
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle						0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	380	400	152'000	45'600		197'600	80%	158'080	20%	39'520
Alimentation en eau potable - Vannes	2	3'000	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	160	120	19'200	5'760		24'960	80%	19'968	20%	4'992
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
			Totaux	760'000	230'000	990'000		770'000		220'000

Parcelles n°2751 et 2763

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
14'347	69

PROGRAMME EQUIPEMENT

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 8e "Chézard-St-Martin : Fin du Blu"

Degré de priorité d'équipement : Court terme < 5 ans

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	550	180	99'000	29'700		128'700	80%	102'960	20%	25'740
Aménagement de surface	20	150	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Evacuation des eaux claires - Canalisations	200	300	60'000	18'000		78'000	80%	62'400	20%	15'600
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	6	4'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	8	2'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux usées - Canalisations	200	300	60'000	18'000		78'000	80%	62'400	20%	15'600
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	6	4'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Alimentation en eau potable - Conduites	80	400	32'000	9'600		41'600	50%	20'800	50%	20'800
Alimentation en eau potable - Conduites	120	400	48'000	14'400		62'400	80%	49'920	20%	12'480
Alimentation en eau potable - Vannes	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	120	120	14'400	4'320		18'720	80%	14'976	20%	3'744
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
		Totaux	420'000	130'000	0	550'000	0	430'000	0	120'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 2159	7'343	75

PROGRAMME EQUIPEMENT

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 8f "Chézard-St-Martin : Les Berchins"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

Secteur à développer

■ Secteurs concernés

Equipement à prévoir

..... Avant-projet de morcellement

■■■■■ Accès et équipement souterrain

■■■■■ Uniquement accès

..... Uniquement équipement souterrain

..... Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	410	180	73'800	22'140		95'940	80%	76'752	20%	19'188
Aménagement de surface	20	150	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Evacuation des eaux claires - Canalisations	90	300	27'000	8'100		35'100	80%	28'080	20%	7'020
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	8	2'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux usées - Canalisations	50	300	15'000	4'500		19'500	80%	15'600	20%	3'900
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites	80	400	32'000	9'600		41'600	50%	20'800	50%	20'800
Alimentation en eau potable - Conduites	150	400	60'000	18'000		78'000	80%	62'400	20%	15'600
Alimentation en eau potable - Vannes	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	90	120	10'800	3'240		14'040	80%	11'232	20%	2'808
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			300'000	90'000	0	390'000	0	300'000	0	90'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 2159	6'007	65

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 9a "Dombresson : Sur Vuarran"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :
 Equipement de détail 80%
 Equipement de base 50%



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	410	180	73'800	22'140		95'940	80%	76'752	20%	19'188
Trottoir, chemin piéton	100	120	12'000	3'600		15'600	50%	7'800	50%	7'800
Aménagement de surface	25	150	3'750	1'125		4'875	80%	3'900	20%	975
Evacuation des eaux claires - Canalisations	40	300	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	2	2'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Evacuation des eaux usées - Canalisations	40	300	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations			0			0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle			0			0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	40	400	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	0	4'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	90	120	10'800	3'240		14'040	80%	11'232	20%	2'808
Alimentation éclairage - Candélabres	7	3'000	21'000	6'300		27'300	80%	21'840	20%	5'460
Autre			0			0	80%	0	20%	0
Totaux			190'000	60'000		250'000		200'000		50'000

Parcelle n°1230 et 1891

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
4'880	51

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 9b "Dombresson : Les Quarres"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avenant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	405	180	72'900	21'870		94'770	80%	75'816	20%	18'954
Trottoir, chemin piéton	120	120	14'400	4'320		18'720	50%	9'360	50%	9'360
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	80	300	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	8	2'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux usées - Canalisations	80	300	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations						0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potabl - Conduite de bouclage	70	400	28'000	8'400		36'400	50%	18'200	50%	18'200
Alimentation en eau potable - Conduites	65	400	26'000	7'800		33'800	80%	27'040	20%	6'760
Alimentation en eau potable - Vannes	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	90	120	10'800	3'240		14'040	80%	11'232	20%	2'808
Alimentation éclairage - Candélabres	8	3'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Autre			0				80%	0	20%	0
Totaux			310'000	90'000		400'000		310'000		90'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 1562	8'101	49

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 9c "Dombresson : Vergers Montmollin"

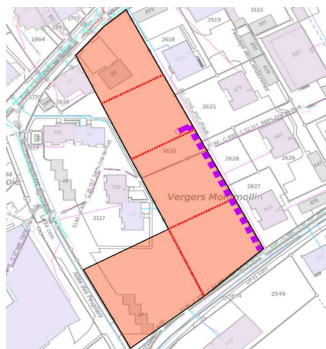
Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :
 Equipement de détail 80%
 Equipement de base 50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Densification, tient compte dans le PGEE

La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit est calculé sur la base du dimensionnement préconisé dans la norme SN 592'000



LEGENDE

Secteur à développer

■ Secteurs concernés

Equipement à prévoir

- Avant-projet de morcellement
- Accès et équipement souterrain
- Uniquement accès
- Uniquement équipement souterrain
- Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	400	180	72'000	21'600		93'600	80%	74'880	20%	18'720
Trottoir, chemin piéton	350	120	42'000	12'600		54'600	50%	27'300	50%	27'300
Aménagement de surface	100	150	15'000	4'500		19'500	80%	15'600	20%	3'900
Evacuation des eaux claires - Canalisations	70	300	21'000	6'300		27'300	80%	21'840	20%	5'460
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	5	4'000	20'000	6'000		26'000	80%	20'800	20%	5'200
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	10	2'000	20'000	6'000		26'000	80%	20'800	20%	5'200
Evacuation des eaux usées - Canalisations	70	300	21'000	6'300		27'300	80%	21'840	20%	5'460
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	5	4'000	20'000	6'000		26'000	80%	20'800	20%	5'200
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations	50	300	15'000	4'500		19'500	50%	9'750	50%	9'750
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites	80	400	32'000	9'600		41'600	80%	33'280	20%	8'320
Alimentation en eau potable - Vannes	2	3'000	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	50	500	25'000	7'500		32'500	100%	32'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	80	120	9'600	2'880		12'480	80%	9'984	20%	2'496
Alimentation éclairage - Candélabres	7	3'000	21'000	6'300		27'300	80%	21'840	20%	5'460
Autre			0				80%	0	20%	0
Totaux			350'000	110'000		460'000		350'000		110'000

Parcelles n°1635 et 2117

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
9'224	50

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 9d "Dombresson : La Boverie"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Status quo, non traité dans le PGEE

La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit est calculé sur la base du dimensionnement préconisé dans la norme SN 592'000



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de <u>détail</u>	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr					Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)					
Aménagement de route	540	180	97'200	29'160		126'360	80%	101'088	20%	25'272	
Trottoir, chemin piéton			0			0	50%	0	50%	0	
Aménagement de surface	25	150	3'750	1'125		4'875	80%	3'900	20%	975	
Evacuation des eaux claires - Canalisations	200	300	60'000	18'000		78'000	80%	62'400	20%	15'600	
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080	
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	4	2'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080	
Evacuation des eaux usées - Canalisations	200	300	60'000	18'000		78'000	80%	62'400	20%	15'600	
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	3	4'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120	
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations			0			0	50%	0	50%	0	
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle			0			0	80%	0	20%	0	
Alimentation en eau potable - Conduites	100	400	40'000	12'000		52'000	80%	41'600	20%	10'400	
Alimentation en eau potable - Vannes	2	3'000	6'000	1'800		7'800	80%	6'240	20%	1'560	
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080	
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0	
Alimentation éclairage - Conduites	120	120	14'400	4'320		18'720	80%	14'976	20%	3'744	
Alimentation éclairage - Candélabres	3	3'000	9'000	2'700		11'700	80%	9'360	20%	2'340	
Autre			0			0	80%	0	20%	0	
Totaux			340'000	100'000		440'000		350'000		80'000	

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 2102	5'059	87

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 9e "Dombresson : La Champey"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

Contribution des propriétaires fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :
 Equipement de détail 80%
 Equipement de base 50%



LEGENDE

Secteur à développer
 Secteurs concernés

Equipement à prévoir
 Avant-projet de morcellement
 Accès et équipement souterrain
 Uniquement accès
 Uniquement équipement souterrain
 Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	780	180	140'400	42'120		182'520	80%	146'016	20%	36'504
Trottoir, chemin piéton	180	120	21'600	6'480		28'080	50%	14'040	50%	14'040
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	190	300	57'000	17'100		74'100	80%	59'280	20%	14'820
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	6	2'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux usées - Canalisations	190	300	57'000	17'100		74'100	80%	59'280	20%	14'820
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations			0			0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle			0			0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	90	400	36'000	10'800		46'800	80%	37'440	20%	9'360
Alimentation en eau potable - Vannes	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites privées	50	500	25'000	7'500		32'500	100%	32'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	170	120	20'400	6'120		26'520	80%	21'216	20%	5'304
Alimentation éclairage - Candélabres	6	3'000	18'000	5'400		23'400	80%	18'720	20%	4'680
Autre			0				80%	0	20%	0
Totaux			450'000	130'000		580'000		460'000		120'000

Parcelle n°1752 et 3060

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
9'995	58

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 9f "Dombresson : Les Empêtières"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	450	180	81'000	24'300		105'300	80%	84'240	20%	21'060
Trottoir, chemin piéton	200	120	24'000	7'200		31'200	50%	15'600	50%	15'600
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	160	300	48'000	14'400		62'400	80%	49'920	20%	12'480
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	3	4'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	6	2'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux usées - Canalisations	160	300	48'000	14'400		62'400	80%	49'920	20%	12'480
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	3	4'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations			0			0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle			0			0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	160	400	64'000	19'200		83'200	80%	66'560	20%	16'640
Alimentation en eau potable - Vannes	3	3'000	9'000	2'700		11'700	80%	9'360	20%	2'340
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites privées	50	500	25'000	7'500		32'500	100%	32'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	100	120	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation éclairage - Candélabres	8	3'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Autre			0				80%	0	20%	0
Totaux			390'000	120'000		500'000		400'000		100'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 2760	7'548	66

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 11 "Le Pâquier : La Combette"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

Secteur à développer

[Carré orange]	Secteurs concernés
----------------	--------------------

Equipement à prévoir

[Ligne rouge pointillée]	Avant-projet de morcellement
[Ligne violette]	Accès et équipement souterrain
[Ligne noire]	Uniquement accès
[Ligne bleue]	Uniquement équipement souterrain
[Ligne grise]	Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	320	180	57'600	17'280		74'880	80%	59'904	20%	14'976
Trottoir, chemin piéton	180	120	21'600	6'480		28'080	50%	14'040	50%	14'040
Aménagement de surface	20	150	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Evacuation des eaux claires - Canalisations	70	300	21'000	6'300		27'300	80%	21'840	20%	5'460
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	4	2'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux usées - Canalisations	70	300	21'000	6'300		27'300	80%	21'840	20%	5'460
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations						0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle						0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	70	400	28'000	8'400		36'400	80%	29'120	20%	7'280
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	70	120	8'400	2'520		10'920	80%	8'736	20%	2'184
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			210'000	60'000		270'000		210'000		60'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 451	7'963	34

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 12a "Savagnier : Les Bandes"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

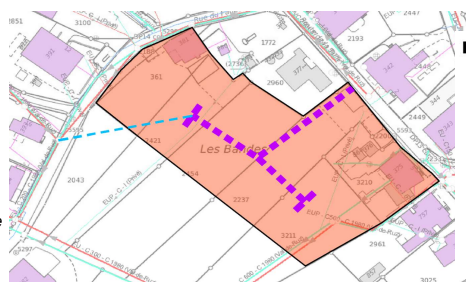
Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Nouveau développement considéré

Planification spécifique est exigée au niveau du plan de quartier / La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit se basera sur une pluie de temps de retour de 10 ans



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

- Avant-projet de morcellement
- - - - - Accès et équipement souterrain
- ■ ■ ■ ■ Uniquement accès
- Uniquement équipement souterrain
- ***** Accès existant

Nature de l'équipement de <u>détail</u>	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	770	180	138'600	41'580		180'180	80%	144'144	20%	36'036
Trottoir, chemin piéton	140	120	16'800	5'040		21'840	50%	10'920	50%	10'920
Aménagement de surface	15	150	2'250	675		2'925	80%	2'340	20%	585
Evacuation des eaux claires - Canalisations	230	300	69'000	20'700		89'700	80%	71'760	20%	17'940
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	3	4'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	4	2'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux usées - Canalisations	230	300	69'000	20'700		89'700	80%	71'760	20%	17'940
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux - Conduites à déplacer	180	300	54'000	16'200		70'200	50%	35'100	50%	35'100
Evacuation des eaux - Nouvelles chambres	2	4'000	8'000	2'400		10'400	50%	5'200	50%	5'200
Alimentation en eau potable - Conduites	230	400	92'000	27'600		119'600	80%	95'680	20%	23'920
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	170	120	20'400	6'120		26'520	50%	13'260	50%	13'260
Alimentation éclairage - Candélabres	2	3'000	6'000	1'800			0	0	50%	0
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			520'000	150'000		660'000		490'000		170'000

Parcelles n°2043, 2421, 2454, 2237, 3211

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
7'893	84

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 12b "Savagnier : Grand Savagnier"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

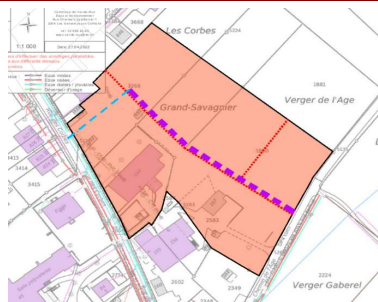
Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Status quo, non traité dans le PGEE

La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit est calculé sur la base du dimensionnement préconisé dans la norme SN 592'000



LEGENDE

Secteur à développer

■ Secteurs concernés

Equipement à prévoir

--- Avant-projet de morcellement

■■■■■ Accès et équipement souterrain

■■■■■ Uniquement accès

■■■■■ Uniquement équipement souterrain

■■■■■ Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	600	180	108'000	32'400		140'400	80%	112'320	20%	28'080
Trottoir, chemin piéton	100	120	12'000	3'600		15'600	50%	7'800	50%	7'800
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	180	300	54'000	16'200		70'200	80%	56'160	20%	14'040
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	8	2'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux usées - Canalisations	180	300	54'000	16'200		70'200	80%	56'160	20%	14'040
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	80%	16'640	20%	4'160
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations						0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle						0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	110	400	44'000	13'200		57'200	80%	45'760	20%	11'440
Alimentation en eau potable - Vannes	3	3'000	9'000	2'700		11'700	80%	9'360	20%	2'340
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	0	4'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites privées	20	500	10'000	3'000		13'000	100%	13'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	130	120	15'600	4'680		20'280	80%	16'224	20%	4'056
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			370'000	110'000		490'000		390'000		100'000

Parcelles n°3266, 1880, 2583

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
14'975	33

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 12c "Savagnier : Verger Gaberel"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

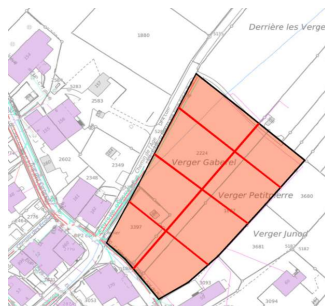
Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%

Restriction pour l'évacuation des eaux pluviales

Selon PGEE : Status quo, non traité dans le PGEE

La limitation du débit restitué à 30 l/s ha sera imposée / Ce débit est calculé sur la base du dimensionnement préconisé dans la norme SN 592'000



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr					Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	0	180	0	0		0	80%	0	20%	0
Trottoir, chemin piéton						0	50%	0	50%	0
Aménagement de surface	0	150	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Canalisations	0	300	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	0	4'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	0	2'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Canalisations	0	300	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	0	4'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations						0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle						0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	80	400	32'000	9'600		41'600	50%	20'800	50%	20'800
Alimentation en eau potable - Vannes	2	3'000	6'000	1'800		7'800	50%	3'900	50%	3'900
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	50%	2'600	50%	2'600
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	0	120	0	0		0	80%	0	20%	0
Alimentation éclairage - Candélabres	0	3'000	0	0		0	80%	0	20%	0
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			50'000	10'000		60'000		30'000		30'000

Parcelle n°3397 et 2224

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
9'363	6

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 12d "Savagnier : Derrrière la Ville"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail 80%
Equipement de base 50%



LEGENDE

- Secteur à développer**
- Secteurs concernés
- Equipement à prévoir**
- Avant-projet de marcelllement
 - Accès et équipement souterrain
 - Uniquement accès
 - Uniquement équipement souterrain
 - Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	450	180	81'000	24'300		105'300	80%	84'240	20%	21'060
Trottoir, chemin piéton	100	120	12'000	3'600		15'600	50%	7'800	50%	7'800
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	150	300	45'000	13'500		58'500	80%	46'800	20%	11'700
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	6	2'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Evacuation des eaux usées - Canalisations	150	300	45'000	13'500		58'500	80%	46'800	20%	11'700
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	5	4'000	20'000	6'000		26'000	80%	20'800	20%	5'200
Remplacement collecteur EU - Canalisations	250	300	75'000	22'500		97'500	50%	48'750	50%	48'750
Remplacement collecteur EU - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	50%	10'400	50%	10'400
Alimentation en eau potable - Conduites	150	400	60'000	18'000		78'000	80%	62'400	20%	15'600
Alimentation en eau potable - Vannes	3	3'000	9'000	2'700		11'700	80%	9'360	20%	2'340
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Alimentation en eau potable - Conduites privées	80	500	40'000	12'000		52'000	100%	52'000	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	100	120	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			460'000	140'000		600'000		450'000		150'000

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
4'089	147

Parcelle n°1239, 1967

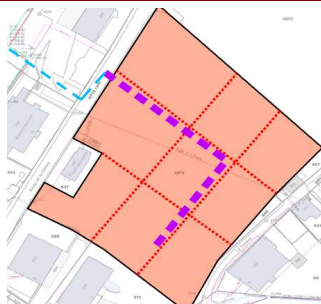
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 13a "Vilars : Verger Gerdie"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



LEGENDE

Secteur à développer

	Secteurs concernés
---	--------------------

Equipement à prévoir

	Avant-projet de morcellement
	Accès et équipement souterrain
	Uniquement accès
	Uniquement équipement souterrain
	Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	550	180	99'000	29'700		128'700	80%	102'960	20%	25'740
Trottoir, chemin piéton	200	120	24'000	7'200		31'200	50%	15'600	50%	15'600
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	0	300	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	0	4'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	0	2'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Canalisations	0	300	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	0	4'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations	120	300	36'000	10'800		46'800	50%	23'400	50%	23'400
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle	4	4'000	16'000	4'800		20'800	50%	10'400	50%	10'400
Alimentation en eau potable - Conduites	0	400	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Vannes	0	3'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	0	4'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites privées	0	500	0	0	0	0	100%	0	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	120	120	14'400	4'320		18'720	80%	14'976	20%	3'744
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			210'000	60'000		270'000		190'000		80'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 1873	7'733	35

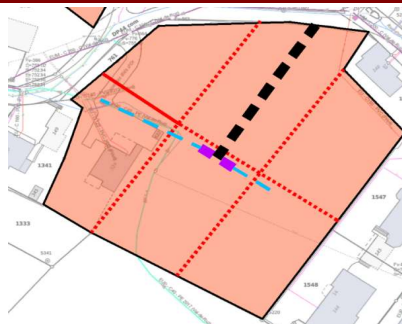
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur 13b "Vilars : Fin de Chavarnod"

Degré de priorité d'équipement : Moyen terme (5-10 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail 80%
Equipement de base 50%



LEGENDE

Secteur à développer

Secteurs concernés

Equipement à prévoir

Avant-projet de morcellement

Accès et équipement souterrain

Uniquement accès

Uniquement équipement souterrain

Accès existant

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)	80%	20%	80%	20%
Aménagement de route	320	180	57'600	17'280		74'880	80%	59'904	20%	14'976
Trottoir, chemin piéton						0	50%	0	50%	0
Aménagement de surface	50	150	7'500	2'250		9'750	80%	7'800	20%	1'950
Evacuation des eaux claires - Canalisations	80	300	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	4	2'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux usées - Canalisations	80	300	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	2	4'000	8'000	2'400		10'400	80%	8'320	20%	2'080
Evacuation des eaux - Collecteur à déplacer	60	300	18'000	5'400		23'400	50%	11'700	50%	11'700
Alimentation en eau potable - Conduites à déplacer	40	400	16'000	4'800		20'800	50%	10'400	50%	10'400
Alimentation en eau potable - Conduites	80	400	32'000	9'600		41'600	80%	33'280	20%	8'320
Alimentation en eau potable - Vannes	1	3'000	3'000	900		3'900	80%	3'120	20%	780
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	1	4'000	4'000	1'200		5'200	80%	4'160	20%	1'040
Alimentation en eau potable - Conduites privées	10	500	5'000	1'500		6'500	100%	6'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	70	120	8'400	2'520		10'920	80%	8'736	20%	2'184
Alimentation éclairage - Candélabres	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			240'000	70'000		310'000		230'000		70'000

	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
Parcelle 1733	6'975	44

PROGRAMME EQUIPEMENT

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS POUR LES SECTEURS D'ACTIVITES

Zones à équiper dans les 15 ans :			
	Total (investissement brut)	Contributions prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)
Secteur ZAE "Dombresson : La Loie I et II"	CHF 1'360'000	CHF 1'070'000	CHF 280'000
Secteur ZAE "Les Geneveys-sur-Coffrane : Fontenailles"	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Total	CHF 1'360'000	CHF 1'070'000	CHF 280'000

TOTAL A EQUIPER	1'360'000	1'070'000	280'000
------------------------	------------------	------------------	----------------

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ



Secteur ZAE "Dombresson : La Loie I et II"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Equipement de détail	80%
Equipement de base	50%



 Zone d'activité existante
 Extension de la zone d'activité

Nature de l'équipement de base et détail	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr				Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers		Part nette de la commune (sans les frais d'abonnement)	
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)				
Aménagement de route	2'100	180	378'000	113'400		491'400	80%	393'120	20%	98'280
Trottoir, chemin piéton	400	120	48'000	14'400		62'400	50%	31'200	50%	31'200
Aménagement de surface	200	150	30'000	9'000		39'000	80%	31'200	20%	7'800
Evacuation des eaux claires - Canalisations	450	300	135'000	40'500		175'500	80%	140'400	20%	35'100
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	8	4'000	32'000	9'600		41'600	80%	33'280	20%	8'320
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	12	2'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Evacuation des eaux usées - Canalisations	450	300	135'000	40'500		175'500	80%	140'400	20%	35'100
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	8	4'000	32'000	9'600		41'600	80%	33'280	20%	8'320
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations			0			0	50%	0	50%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle			0			0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	200	400	80'000	24'000		104'000	80%	83'200	20%	20'800
Alimentation en eau potable - Vannes	4	3'000	12'000	3'600		15'600	80%	12'480	20%	3'120
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	6	4'000	24'000	7'200		31'200	80%	24'960	20%	6'240
Alimentation en eau potable - Conduites privées	50	500	25'000	7'500		32'500	100%	32'500	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	450	120	54'000	16'200		70'200	80%	56'160	20%	14'040
Alimentation éclairage - Candélabres	12	3'000	36'000	10'800		46'800	80%	37'440	20%	9'360
Autre			0				80%	0	20%	0
Totaux			1'050'000	310'000		1'360'000		1'070'000		280'000

Parcelles n°2778, 2779, 2755	Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
	22'300	61

PROGRAMME EQUIPEMENT

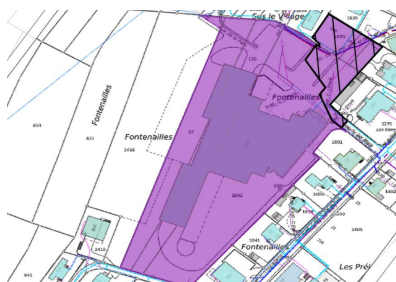
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Secteur ZAE "Les Geneveys-sur-Coffrane : Fontenailles"

Degré de priorité d'équipement : Long terme (10-15 ans)

Contribution des propriétaire fonciers - Taux de participation (art. 115 LCAT) :

Équipement de détail 80%
Équipement de base 50%



Zone d'activité existante

Extension de la zone d'activité

Nature de l'équipement de <u>détail</u>	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr							
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)	Contribution prévisionnelles des propriétaires fonciers	Part nette de la commune (sans les frais d'abornement)		
Aménagement de route	0	180	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Trottoir, chemin piéton	0	120	0	0	0	0	50%	0	50%	0
Aménagement de surface	0	150	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Canalisations	0	300	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Regards de contrôle	0	4'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux claires - Dépotoirs	0	2'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Canalisations	0	300	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux usées - Regards de contrôle	0	4'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Canalisations							80%	0	20%	0
Evacuation des eaux mixtes - Regards de contrôle							80%	0	20%	0
Alimentation en eau potable - Conduites	0	400	0	0	0	0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Vannes	0	3'000	0	0	0	0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Bornes hydrantes	0	4'000	0	0	0	0	50%	0	50%	0
Alimentation en eau potable - Conduites privées	0	500	0	0	0	0	100%	0	0%	0
Alimentation éclairage - Conduites	0	120	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Alimentation éclairage - Candélabres	0	3'000	0	0	0	0	80%	0	20%	0
Autre							80%	0	20%	0
Totaux			0	0	0	0		0		0

Surface à équiper m2	Coûts en fr/m2
1'866	0

Parcelles n°1275, 1594 et 1595

PROGRAMME EQUIPEMENT

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS MOBILITE DOUCE

Zones à équiper dans les 5 ans :	
BO-3 "Boudevilliers"	CHF 38'600
C13-a "Chézard - Engollon : La Rincieure"	CHF 89'300
C13-b "Chézard-Engollon : Le Rulliard"	CHF 397'800
SA-4 "Chézard-Engollon"	CHF 203'800
SA-5 "Chézard-Engollon : Rond-point Moulin des Sauges"	CHF 117'650
DO-3b "Dombresson"	CHF 9'750
Toute la commune - Panneaux pour Chemins AF	CHF 9'100
Total	CHF 866'000

TOTAL A EQUIPER

866'000

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

BO-3 "Boudevilliers"

Degré de priorité d' Court terme (moins de 5 ans)

NATURE DE LA MESURE

Sécurisation de la traversée de la route canto

Configuration existante

- Circulation bi-directionnelle sans mesures particulières pour
- Régime de vitesse : 60 km/h
- Configuration du carrefour dangereuse pour la mobilité douce



	Coût en Fr			
	Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)
Totaux	22'000	16'600		38'600

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

C13-a "Chézard - Engollon : La Rincieure"

Degré de priorité d'éq: Court terme (moins de 5 ans)

NATURE DE LA MESURE

Sécurisation du carrefour pour les mod
Connexion des chemins AF depuis Savagnier et partant vers Engollon
Etude de variantes nécessaire car cas

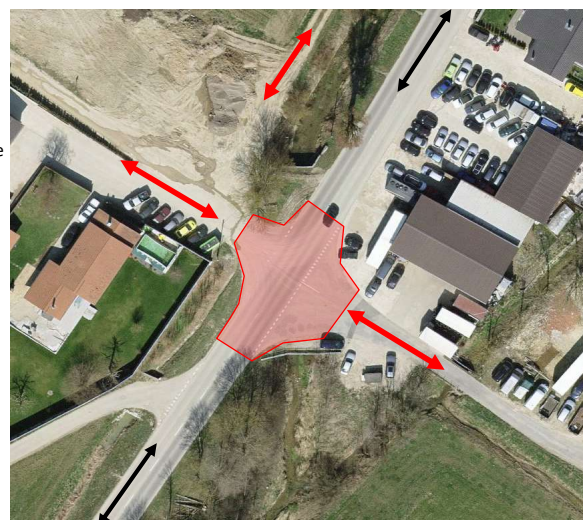
Configuration existante

- Aucune mesure prise pour les piétons et cyclistes dans
- Régime de vitesse : 60 km/h
- Configuration du carrefour dangereuse pour la mobilité douce (tronçon rectiligne favorisant une vitesse de circulation élevée, trafic poids lourds en lien avec les entreprises situées de part et d'autres de la route)

Etude de variantes à conduire

Eléments à mettre en relation pour la création de variantes (liste non exhaustive)

- Insertion des modes doux dans le carrefour
- Future piste cyclable depuis le giratoire du Moulin des
- Permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser de manière sécurit
- Respect des normes de circulation routière et mobilité douce (VSS) pour sécuriser la traversée
- Carrefour situé à proximité d'un cours d'eau
- Réflexions sur les éléments modérateurs de trafic à mettre en place



	Coût en Fr		
	Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières
Total	61'000	28'300	89'300

Commentaires :

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

C13-b "Chézard-Engollon : Le Rulliard"

Degré de priorité: Court terme (moins de 5 ans)

NATURE DE LA MESURE

Amélioration du revêtement du chemin AF : La Rincieure - Chézard St-Martin

Configuration existante

- Riverains et bordiers autorisés
- Circulation des piétons et cyclistes



	Coût en Fr			
	Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)
Totaux	306'000	91'800		397'800

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ**SA-4 "Chézard-Engollon"**

Degré de pric Court terme (moins de 5 ans)

NATURE DE LA MESURE

Création d'une nouvelle piste c

Configuration existante

- Enjeux environnementaux à respecter (allée d'arbres, proximité du cours d'eau)
- Surfaces d'assolement
- Etude de tracé nécessaire pour la réalisation

	Coût en Fr			Total (investis.brut)
	Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	
Totaux	156'750	47'025		203'800



COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

SA-5 "Chézard-Engollon : Rond-point Moulin des Sauges"

Degré de pri Court terme (moins de 5 ans)

NATURE DE LA MESURE

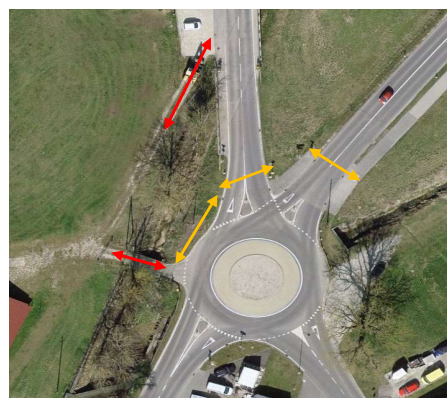
Amélioration de l'accroche à la piste c

Configuration existante

- Aucune piste cyclable actuellement à l'Ouest du giratoire
- Accès au giratoire par un pont
- Pas de mesures de sécurité pour les cycles



	Coût en Fr			Total (investis.brut)
	Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	
Totaux	90'500	27'150		117'650



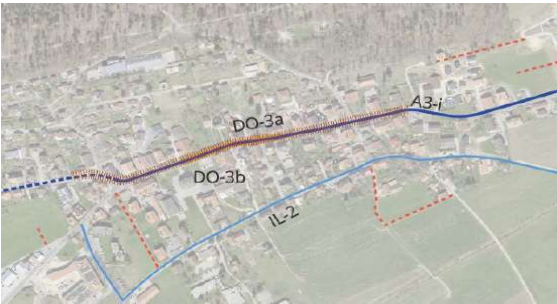
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

DO-3b "Dombresson"

Degré de priorité d'équipement : Court terme (moins de 5 ans)

NATURE DE LA MESURE
Projet pilote (aménagement temporaire)

- Configuration existante**
- Circulation bi-directionnelle avec trottoirs, sans mesures particulières pour les 2 roues
 - Régime de vitesse : 50 km/h
 - Places de parc ponctuelles en bordure de chaussée



Aménagement existant



Possibilité d'aménagement

	Coût en Fr			
	Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)
Totaux	7'500	2'250		9'750

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Toute la commune - Panneaux pour Chemins AF

Degré de priorité d'équipement :

Court terme (moins de 5 ans)

NATURE DE LA MESURE

Panneaux de signalisation rappelant les règles de cohabitation



Nature de l'équipement de <u>détail</u>	Nombre ou m2	Prix unitaire en Fr.	Coût en Fr			
			Construction	Honoraires et divers	Aquisitions foncières	Total (investis.brut)
Panneaux de signalisations	14	500	7'000	2'100		9'100
Autre						
		Totaux	7'000	2'100		9'100